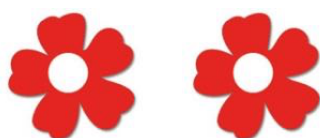




# Saint Cyr les Champagnes

Sent Circ las Champagnhas

Bulletin d'information  
N° 10 – mars 2018



## Le Mot du Maire

---

En 2016, Saint-Cyr avait obtenu le label « 1 fleur » qui récompense les villages fleuris dynamiques qui offrent un cadre de vie accueillant où il fait bon vivre. Les réalisations et les actions menées par tous en 2017 ont à nouveau conquis le Jury Régional qui, au lieu de confirmer la 1<sup>ère</sup> fleur, nous a octroyé la 2<sup>ème</sup> contre toute attente. Notre volonté de toujours améliorer notre cadre de vie et la vie quotidienne en général de nos habitants, a été récompensée.



Nos projets 2017 ont encore une fois été totalement réalisés et même bien au-delà. Vous en trouverez tous les détails dans les pages qui suivent.

Pour 2018, nous avons prévu la réfection de la toiture de la chapelle sud de l'église, la remise en état du mur d'enceinte du cimetière, la création de la fosse pour les containers semi enterrés et bien sûr, encore beaucoup de voirie.

Le gros chantier de l'adressage va nous occuper une bonne partie de l'année. Cela consiste à nommer les rues et routes, à numéroté toutes les habitations afin de faciliter le travail des facteurs remplaçants, des livreurs, l'accès au secours d'urgence et le déploiement de la fibre optique. En effet, votre habitation ne pourra être câblée que si elle possède une adresse normalisée.

Je ne voudrais pas terminer ce mot sans encore une fois saluer le dynamisme de nos associations. Avec plus de cinquante bénévoles, elles nous offrent un panel d'activités et de manifestations d'une grande richesse.

Ce bulletin d'information, complémentaire de notre site internet, vous donnera une idée précise du travail accompli et toutes les informations nécessaires pour vos démarches administratives.

Je reste à votre disposition pour toutes explications complémentaires.

**Alain PIERREFITTE**

# Le Conseil Municipal

---

**Maire** : Alain Pierrefitte

**1<sup>er</sup> adjoint** : Daniel Pichon, est délégué Budget, Voirie communale

**2<sup>e</sup> adjoint** : Sylvette Boudy-Dache, est déléguée Communication, Associations

**3<sup>e</sup> adjoint** : Jacques Penaud, est délégué Bâtiments communaux, Environnement

**Conseillers** : Franck Barthélémy, Sylvette Lafont, Jean-Pierre Leymarie, Corinne Bouzonie, Sabrina Reynaud, Alain Buisson, Yves Longuechaud



Les comptes rendus des conseils municipaux 2017 sont à la fin du bulletin. **Ils sont affichés sur le tableau extérieur après chaque réunion et les délibérations sont consultables à la mairie.**

Céline Vignaud vous accueille à la mairie les matins **de 9 h à 12 h 30** :

**Lundi – mardi – jeudi – vendredi**  
**(mercredi matin sur rendez-vous)**

**Tél : 05 53 52 72 34**

**Fax : 05 53 52 20 89 - Email : [mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr)**

Retrouvez les informations de St Cyr les Champagnes sur le site internet

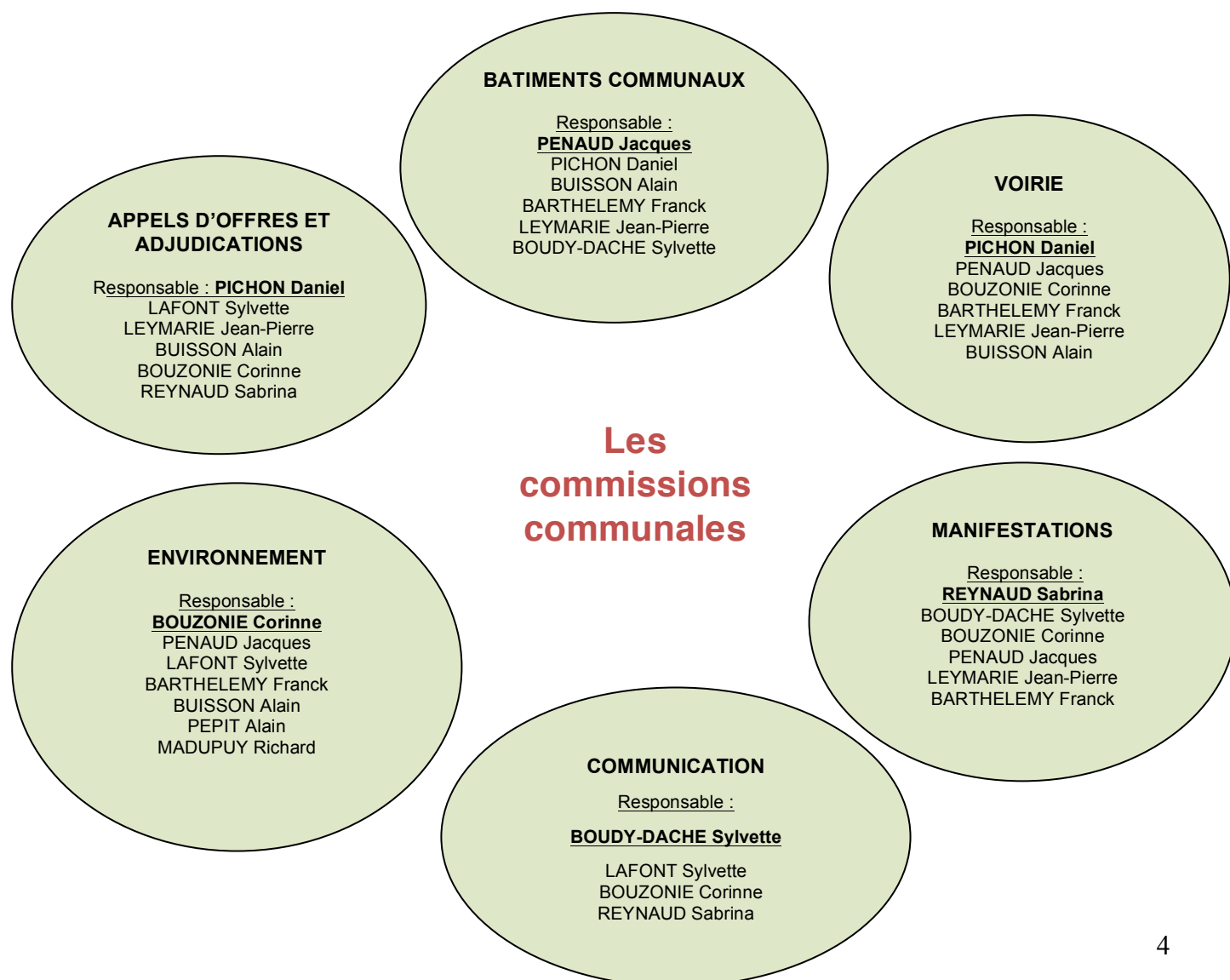
**[www. saint-cyr-les-champagnes.fr](http://www.saint-cyr-les-champagnes.fr)**

## Les délégués aux syndicats

|                                                                                                   | TITULAIRES                                | SUPPLEANTS                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Communauté de Communes <b>Isle Loue Auvézère</b>                                                  | PIERREFITTE Alain                         | PICHON Daniel                             |
| Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative de Lanouaille (SIAVSA)  | REYNAUD Sabrina<br>LONGUECHAUD Yves       | BARTHELEMY Franck<br>LAFONT Sylvette      |
| Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nanthiat, Payzac et Excideuil (SIAEP)     | PICHON Daniel<br>BUISSON Alain            | PIERREFITTE Alain<br>BOUDY-DACHE Sylvette |
| Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)                                         | PIERREFITTE Alain<br>BOUDY-DACHE Sylvette | PENAUD Jacques<br>BOUZONIE Corinne        |
| Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Thiviers (SMCTOM) | PIERREFITTE Alain<br>PENAUD Jacques       | LEYMARIE Jean-Pierre<br>REYNAUD Sabrina   |
| Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Lanouaille – Hall des Sports                      | LAFONT Sylvette<br>BOUZONIE Corinne       | BARTHELEMY Franck<br>BUISSON Alain        |
| Trait d'Union                                                                                     | LAFONT Sylvette                           | PIERREFITTE Alain                         |

Correspondant défense : BUISSON Alain

Correspondant sécurité routière: PIERREFITTE Alain



# Budget

## Bilan financier 2017

### FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES                                |                     | RECETTES                                    |                     |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|---------------------|
| Charges à caractère général             | 70 769.57 €         | Produits des services, du domaine et ventes | 2 303.25 €          |
| Charges de personnel et frais assimilés | 53 334.49 €         | Impôts et taxes                             | 140 837.14 €        |
| Atténuation de produits                 | 4 311.00 €          | Atténuation de charges                      | 8 992.00 €          |
| Charges de gestion courante             | 21 490.05 €         | Autres produits gestion courante            | 10 549.64 €         |
| Charges financières (intérêts)          | 3 456.66 €          | Dotations et participations                 | 79 935.16 €         |
| Charges exceptionnelles                 | 47.76 €             | Produits exceptionnels                      | 4 906.97 €          |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>153 409.53 €</b> | <b>TOTAL</b>                                | <b>247 524.16 €</b> |

### INVESTISSEMENTS

| DÉPENSES                      |                      |                     | RECETTES                     |                    |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|------------------------------|--------------------|
| Equipements                   | Bâtiments communaux  | 120 454.75 €        | Subventions d'investissement | 5 111.32 €         |
|                               | Matériel             |                     |                              |                    |
|                               | Mobilier             |                     | FCTVA                        | 14 242.00 €        |
|                               | Voirie               |                     |                              |                    |
|                               | Accessibilité mairie |                     | Cautions logements           | 677.73 €           |
|                               | Eglise               |                     |                              |                    |
| Emprunts et dettes assimilées |                      | 22 926.73 €         |                              |                    |
| <b>TOTAL</b>                  |                      | <b>143 381.48 €</b> | <b>TOTAL</b>                 | <b>20 031.05 €</b> |

## Situation de la commune

|                                     | Saint Cyr les Champagnes |         |         |         |         |         | Taux moyens communaux 2016 |          |
|-------------------------------------|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------------------|----------|
|                                     | 2012                     | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    | 2017    | Départemental              | National |
| Taxe d'habitation                   | 10,42 %                  | 10,42 % | 10,42 % | 10,42 % | 10,42 % | 10,42 % | 19.42 %                    | 24.19 %  |
| Taxe foncière propriétés bâties     | 13,38 %                  | 13,38 % | 13,38 % | 13,38 % | 13,38 % | 13,38 % | 27.16 %                    | 20.52 %  |
| Taxe foncière propriétés non bâties | 98,50 %                  | 98,50 % | 98,50 % | 98,50 % | 98,50 % | 98,50 % | 87.44 %                    | 49.15 %  |



# Réalisations de la commune en 2017

Toujours beaucoup d'investissements :

- **Voirie** : 116 600.00 € :
  - Grave émulsion sur la Route de Pompadour
  - Curage des fossés de la Route de Magnac et de Pompadour
  - Réalisation de poutres de rives
  - Pose de caniveaux
  - Enrobé
  - Point à temps sur la Route de Magnac
  - Débroussaillage
- **Bâtiments communaux** : 22 614.04 €
  - Rafranchissement de l'accueil de la mairie et du bureau du maire
  - Achèvement de la mise en accessibilité des abords des bâtiments publics
  - Abaissement du mur de la Maison Géraud à côté de l'église
- **Matériel** : 5 817.41 €
  - Ordinateur
  - Auto-laveuse professionnelle pour la salle polyvalente
  - Destructeur de papier pour la mairie
  - Sièges de bureau
  - Vitrine pour affichage
- **Église** : 1 116.00 €
  - Réfection de la cloche
- Création du **site internet** de la commune, régulièrement mis à jour.
- Aménagement de la **cabine téléphonique en « Boîte à Lire »** Ce service, entièrement gratuit, accessible à tous, placé sous la responsabilité de chacun, consiste à déposer, échanger, prendre et lire romans, bandes dessinées, livres pour enfants, ouvrages de cuisine ou jardinage... mais il faut éviter les dépôts trop importants ....



***Préparation des massifs  
dans la cour de l'école***



***Inauguration de la "Boîte à lire"***

La cabine téléphonique a repris du service, reconvertie en boîte à livres. C'est sous un ciel pluvieux qu'elle a été inaugurée, en présence d'un auteur local Gabriel Lasternas et de quelques personnes qui ont affronté les intempéries.

## Réalisations de la Communauté de Communes en 2017

La Communauté de Communes Isle-Loue-Auvezère en Périgord a réalisé la réfection de la Route de Beyssenac au niveau du Bourg de Saint-Cyr, mais aussi la réhabilitation de la Maison Géraud en trois logements locatifs.

Cette rénovation a singulièrement amélioré l'entrée dans notre bourg car on découvre à présent un magnifique immeuble au centre de notre petit village.

L'inauguration de ce bel ensemble a eu lieu le 30 septembre 2017 en présence de M. le sous-préfet, Mme Sedan, vice-présidente du Conseil Départemental, de Mme Varailas, vice-présidente du Conseil Départemental, en charge de l'Habitat et de M. Lamonerie, conseiller départemental et président de la CC Isle-Loue-Auvezère en Périgord ..... et des habitants.

Après la visite et le couper de ruban, les participants se sont retrouvés à la salle polyvalente où après les discours, chacun a pu apprécier, apéritifs et petits fours.

Les trois logements de la Maison GERAUD accueillent dès à présent de nouveaux habitants. Chaque locataire disposera d'une place pour son véhicule, une cave, une grange commune, un espace de jardin à sa charge. Les logements sont conventionnés.



**AVANT**



**APRES**



## Prévisionnel 2018

---

La commune a prévu de :

- Continuer la voirie avec notamment la pose d'un bicouche de finition sur la Route de Pompadour ainsi qu'un programme annuel encore non-défini ;
- Curer des fossés ;
- Restaurer la toiture de la chapelle sud de l'église suite à de nombreuses infiltrations ;
- Créer la fosse pour les containers semi-enterrés ;
- Effectuer l'adressage en vue de la fibre optique ;
- Poursuivre le rafraichissement de la mairie ;
- Restaurer le mur d'enceinte du cimetière ;
- Nous continuons, également, l'éradication des fils nus avec le SDE 24 – travaux de fin programmés pour 2018 aux-lieux-dits « Las Bordas », « Le Pouvereau » et « Latrade ».

### Les cérémonies : 8 mai, 11 novembre et 19 mars



Nous remercions Flavien, Anthony et Elise qui ont participé à ces cérémonies par la lecture de textes et le dépôt de la gerbe municipale.

Les enfants volontaires sont invités à se faire connaître auprès de la Mairie pour les prochaines cérémonies.



# La vie de la commune

---

## NAISSANCES

**SEIGNE Milla ;**

Née le 26 juillet 2017 à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ;

Fille de Arnaud SEIGNE et Marie Sandrine M'BOLA ;

Domiciliés « Les Quatre Routes – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

**Lina Ambre LEBOUL ;**

Née le 26 août 2017 à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ;

Fille de Vincent LEBOUL et Elodie BUISSON ;

Domiciliés « Las Bordas – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

**Angie SEIXAS PEIXOTO ;**

Née le 04 septembre 2017 à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ;

Fille de Lucio Daniel SEIXAS PEIXTO et Laetitia Karima Danielle DELSAUT ;

Domiciliés « Le Bourg – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

## BAPTÈME RÉPUBLICAIN

**Lucie Romane LACHAUD ;**

Parrainage civil célébré le 08 septembre 2017 ;

Fille de Julien Simon LACHAUD et de Tiphanie Sabine DEROO ;

Domiciliés « Le Bourg – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

## MARIAGE

**Anne-Flore Catherine Françoise Marie DELBENDE et Nicolas Didier Denis DURLIN ;**

Mariage célébré le 12 août 2017 ;

Résidants à « Le Clos – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

## DÉCÈS

**Madame Dawn Katharine RILEY – 54 ans – épouse de Alan HODGSON ;**

Domiciliée « Le Pouvereau – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES » ;

Décédée le 18 mars 2017 à SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES (Dordogne).

**Madame Elizabeth Morrison CRAWFORD – 66 ans – épouse de Stuart Cyril Brian COLES ;**

Domiciliée « Las Chaumas – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES » ;

Décédée le 03 août 2017 à LIMOGES (Haute-Vienne).

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Tout d'abord, nous souhaitons la bienvenue dans notre commune à tous les nouveaux arrivants et nous les invitons à se présenter en mairie afin d'effectuer les démarches administratives utiles et obtenir toutes les informations nécessaires à leur installation.

## Le concert du baryton Andrew Field



Andrew Field, habitant au bourg de St Cyr, nous a fait le plaisir de présenter dans l'église la première de son programme « Baron Opéra, variations de la vie d'un baryton ». Les spectateurs étaient venus nombreux ce dimanche d'octobre pour écouter ce concert classique. Formé au prestigieux Royal College of Music de Londres, Andrew chante d'une voix remarquable un choix varié des plus grandes œuvres d'opéra allant du comique au dramatique, présentées ce jour-là au public par Patricia Lebrun.

## L'expo

L'exposition itinérante « **Patrimoine de pays en devenir** », conçue et réalisée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Dordogne, s'est installée en octobre dans la salle polyvalente. St Cyr les Champagnes a été choisi pour accueillir cette exposition pour la mise en valeur de ses anciens fours à pain par le comité des fêtes. En effet, c'est à l'occasion de la randonnée annuelle qui attire plus de 600 marcheurs que ces fours sont visités.



## St Cyr se livre : Gabriel Lasternas



Lors de l'inauguration de la boîte à livres, nous avons eu le plaisir d'accueillir Gabriel Lasternas, auteur de « Lou potois dao Perigord-Limoudji »

Gabriel Lasternas est un enfant du pays qui après une carrière à travers l'Europe, s'est installé à Génis avec son épouse.

Passionné par le souvenir de notre patois, la langue de son enfance, il a recensé, dans son livre, plus de 2 000 mots, locutions ou expressions typiques, disposés sous forme de pages lexicales, avec, en vis-à-vis des commentaires, des histoires drôles, un humour en demi-teinte rendant la lecture plus vivante.

Dans la préface, Henri-Paul Desèze écrit qu'il s'agit d'un « témoignage essentiel portant sur une langue et une époque vouée à l'oubli ».

On peut trouver cet ouvrage dans les librairies de Corrèze, Dordogne et Haute-Vienne.

## Le Noël des enfants



La municipalité a invité 40 enfants (de 3 mois à 15 ans) à participer à l'après-midi récréative du dimanche 17 décembre. Une trentaine d'enfants sont venus, accompagnés de leurs parents et pour certains de leurs grands-parents. Ils ont joué ensemble et profité du Père Noël qui a fait un détour par St Cyr les Champagnes où tous ces enfants sages méritaient bien un cadeau et un bisou. Les flashes ont crépité pour prendre en photo les petits et les grands sur les genoux du Père Noël. Le goûter préparé par les parents a eu également du succès. Tout le monde s'est quitté heureux de ce moment joyeux en se souhaitant de bonnes fêtes.



## Les vœux du maire

Dimanche 14 janvier, les habitants ont répondu nombreux à l'invitation de la municipalité pour la cérémonie des vœux, à la salle polyvalente, décorée par quelques bénévoles.

En présence de M. Jean-Pierre Cubertafon, député, Mme Annie Sedan, vice-présidente du Conseil Départemental, M. Bruno Lamonerie, conseiller départemental et Président de la Communauté de Communes

Isle-Loue-Auvezère en Périgord, des élus, des maires des communes voisines, des représentants de la gendarmerie de Lanouaille, de MM. Peyramaure et Jarrige représentants des pompiers des Centres de secours de Juillac et Pompadour, de Mmes et MM. les Présidents des Syndicats, Martine Peretti (transports scolaires), Albert Pouquet (eau), Philippe Rousseau (SMCTOM), les présidents des associations. M. le Maire a adressé, en son nom et en celui des adjoints, conseillers municipaux, secrétaire et employés communaux, ses vœux de santé, de bonheur et de réussite à tous.



Il a ensuite souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune, après avoir eu une pensée pour ceux qui souffrent et ceux qui nous ont quittés en 2017.

Ce fut l'occasion de présenter Gilles Modlin, notre nouvel employé municipal. Puis

il a fait le point sur les réalisations de l'année 2017 et a énoncé les projets pour 2018.

Enfin, M. le Maire a annoncé l'attribution inattendue d'une deuxième fleur par le jury des "Villes et Villages Fleuris" et a remercié tous les acteurs qui, de près ou de loin, ont participé à cette belle aventure.

Puis, M. Lamonerie a pris la parole, puis ce fut Mme Sedan et enfin M. Cubertafon.

M. le Maire a ensuite remercié les participants à "Le dire avec des fleurs", avec une mention spéciale pour Katharin West avec le diplôme d'honneur. Après la remise d'une rose de Noël et d'un diplôme à tous les participants, suivie d'une belle photo, M. Le Maire invitait chacun à venir déguster la couronne des rois et partager le verre de l'amitié.





## Le repas des aînés



Le dimanche 18 février 2018, près de soixante-dix personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente pour le traditionnel repas offert par la municipalité, en présence de Monsieur le Maire et des conseillers municipaux.

Le repas de fête, préparé par Pascale du « Moulin Rouge » a été très apprécié. Ce fut un agréable temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager ce moment festif.

Cette année, la décoration de la salle et des tables a été l'occasion d'un petit clin d'œil à nos deux fleurs, attribuées par les "Villes et Villages Fleuris". Marque-place et menu ne laissaient aucun doute sur le thème.

A la fin du repas, Monsieur le Maire a remercié celles et ceux qui avaient mis tout leur cœur à rendre ce moment de partage convivial et agréable.

Chacun est reparti avec son marque-place et son menu en souvenir d'une belle journée.



## Le dire avec des fleurs



Comme les années précédentes, vous avez été nombreux encore à vous associer à la commune pour embellir notre cadre de vie.

Les photos réalisées par les délégués de la commission environnement, et également par vous-mêmes ont décoré les murs de la salle des fêtes lors de la cérémonie des vœux et du repas des aînés.

Votre coopération a trouvé sa récompense dans la remise d'une rose de Noël et d'un diplôme.

C'est au Moulin de Poncet que vous découvrirez le jardin mis à l'honneur :

en effet, la commission a considéré que les aménagements paysagers de **Katharine West** méritaient le détour et elle lui a décerné le diplôme d'honneur.

Et toujours, un grand merci aussi à tous ceux qui, par leurs dons de plants divers, enrichissent nos massifs.



*Si vous souhaitez coopérer à " Le dire avec des fleurs 2018 ", n'hésitez pas à remplir le bulletin ci dessous et remettre votre inscription à la mairie. Les membres de la commission vous contacteront dès que possible.*

*Vous pouvez aussi prendre des photos de vos jardins à tout moment et les transmettre par mail à la mairie.*

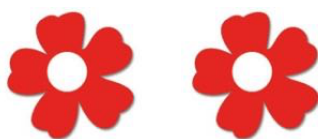
✂.....

**"LE DIRE AVEC DES FLEURS 2018"**

*Madame, monsieur .....*

*souhaite(nt) participer à l'opération "Le dire avec des fleurs 2018" dans le cadre "des villes et villages fleuris" pour l'embellissement de notre commun*

## Une deuxième fleur !



### Consécration inattendue



<http://www.villes-et-villages-fleuris.com/>

*Aujourd'hui, un label au service de la  
qualité de vie des communes*

Le 25 août 2017, par une agréable matinée d'été, nous attendions un jury régional venu confirmer, ou non, notre première fleur.

Nos visiteurs ont parcouru notre village afin d'apprécier nos diverses actions environnementales pour la valorisation de notre village : les aménagements nouveaux de l'ancienne cour d'école, la diversité des végétaux (vivaces et couvre-sols), le fleurissement généreux et la variété de nos massifs, l'enherbement du cimetière, la charte 0 herbicide, nos entrées de bourg, l'entretien de la voirie, l'éradication des fils nus, etc...



Mais ils se sont intéressés également à la vie de notre commune prenant en compte aussi bien les différentes animations de nos associations, que l'investissement des bénévoles dans l'entretien des chemins de randonnée et dans "Le dire avec des fleurs", que l'aménagement de la cabine téléphonique en boîte à livres .... Ce fut un bon moment d'échanges.

Mais quelle ne fut pas notre surprise quand, en décembre, un courrier de Madame Régine Marchand, présidente du jury régional des Villes et Villages fleuris, présidente du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle Aquitaine nous annonçait l'attribution du "**label 2 fleurs**" auquel nous n'avions jamais prétendu !

Une surprise, et surtout une grande fierté de voir notre village mis à l'honneur et l'implication de tous les acteurs de notre petite commune reconnue!

Et c'est ainsi qu'une délégation s'est rendue à Cenon le 12 janvier 2018 pour recevoir officiellement des mains de Madame la présidente, notre deuxième fleur.



Remise de notre label "2 fleurs" à Cenon le vendredi 12 janvier 2018



## Les Saint-Cyr de France

L'association des Saint Cyr de France, créée en 1990, réunit actuellement 28 localités sur un total de 42 partageant le même nom, réparties dans tout l'hexagone. Elle a pour objectif de « développer les relations humaines, culturelles, éducatives et économiques ... » entre elles.

Lors de son assemblée générale, une action humanitaire à l'égard d'un enfant est mise en œuvre par référence à Cyr, jeune martyr chrétien.

Cette année, Saint Cyr (755h, 13km<sup>2</sup>) en Saône et Loire, dans la région Bourgogne Franche Comté organisait l'assemblée générale.



**Notre stand**

Au programme : moments de convivialité avec le partage des spécialités "gastronomiques" de chaque délégation, découverte du patrimoine, dégustation de vins de Bourgogne, marché de producteurs locaux, concours d'épouvantails.



**Notre épouvantail**



Cette année, les dons collectifs et individuels de ce rassemblement, nous ont permis d'offrir à Etann, 8 ans, un chien d'assistance, éduqué par l'association Handi'Chien, d'une valeur de 15 000 €.

*Le maire de St Cyr et la présidente des st Cyr de France entourent Etann, Thomas et son chien, parrainé par l'association, il y a deux ans.*



## Le nouveau site internet : [www.saint-cyr-les-champagnes.fr](http://www.saint-cyr-les-champagnes.fr)



Vous trouverez de nombreuses informations sur le site internet, actualisé chaque semaine :

- l'**agenda** des manifestations
- des informations sur le **village**, la **mairie**, la **communauté de communes**
- des **renseignements utiles** pour vos démarches administratives
- les **photos** des événements
- les activités des **associations**
- les rubriques **sport, loisirs, culture**
- et même des idées de **promenades...**

### Quelques exemples d'informations utiles :

- les jours et heures d'ouverture de la déchetterie de Payzac
- les tarifs de location de la salle polyvalente
- le compte-rendu du dernier conseil municipal
- comment bénéficier du chèque énergie
- où s'adresser pour renouveler sa carte d'identité
- le bulletin de la communauté de communes
- la date de la rando des fours avec l'inscription en ligne
- les spectacles proposés dans les environs, les expos à la médiathèque
- comment inscrire son enfant au transport scolaire
- des numéros utiles : pharmacie de garde, aide à domicile, Sogedo, mission locale...
- etc.

**Soyez curieux, consultez le site internet et faites-nous part de vos suggestions.**

## Renseignements utiles

---

### Carte Nationale d'Identité - Demande à faire auprès d'une mairie équipée du dispositif biométrique

Un nouveau dispositif d'enregistrement des cartes nationales d'identité a été mis en place, les demandes de CNI doivent désormais être faites auprès des mairies équipées du dispositif biométrique.

**La mairie de Saint Cyr les Champagnes ne peut plus enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité.**

Les mairies dotées des équipements nécessaires à la numérisation des titres (CNI et PASSEPORT) sont : Périgueux, Thiviers, Nontron, Excideuil, Objat, Uzerche, Saint Yrieix la Perche...

**NOUVEAU** : la mairie de Saint Sornin Lavolps ouvre une permanence de proximité le premier mardi de chaque mois afin de réaliser les démarches de demandes de cartes d'identité. La prise de rendez-vous est obligatoire auprès du secrétariat de Mairie au 05.55.73.32.61

**Rappel** : Depuis le 1er janvier 2014, la **durée de validité** de la carte nationale d'identité est passée de **10 à 15 ans pour les personnes majeures** et reste valable **10 ans pour les mineurs**. L'allongement des 5 ans concerne les nouvelles cartes d'identités sécurisées (plastifiées) des personnes majeures délivrées à partir du 1er janvier 2004. Si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation des 5 ans de la validité est automatique, elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

### Passeport - Demande à faire auprès d'une mairie équipée du dispositif biométrique

Les demandes de passeport doivent être déposées par les usagers dans une commune de leur choix équipée du dispositif de recueil des données dans le département ou hors de département, indépendamment de leur lieu de domicile. En vue de simplifier les démarches des usagers et de sécuriser le recueil des informations, un dispositif de pré-demande en ligne a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 : <https://ants.gouv.fr>

Les mairies dotées des équipements nécessaires à la numérisation des titres (CNI et PASSEPORT) sont : **Objat, Uzerche, Saint-Yrieix-la-Perche, Excideuil, Thiviers, Périgueux, Nontron...**

### Bientôt 16 ans ! pensez au recensement - Démarche à faire à la mairie du domicile

Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet [www.mon-service-public.fr](http://www.mon-service-public.fr) . **Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.** La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver impérativement dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

### Autorisation de sortie du territoire français pour les mineurs

La loi n°2016-731 du 3 juin 2016 a rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs quittant le territoire national sans être accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

**Ce nouveau dispositif est entré en vigueur le 15 janvier 2017** et concerne tous les déplacements de mineurs vers l'étranger, quelle que soit leur nationalité et y compris les déplacements organisés dans le cadre d'accueils collectifs.

**L'autorisation de sortie du territoire** prend la forme d'un **formulaire CERFA n°15646\*01**, disponible en mairie ou en ligne sur le site internet [service-public.fr](http://service-public.fr). Ce CERFA sera **signé par un seul titulaire de l'autorité parentale** et devra être accompagné de la **copie d'une pièce d'identité du signataire**. Il n'y a aucune procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture. Afin d'être autorisé à quitter le territoire national, le **mineur devra avoir en sa possession l'original du CERFA et une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).**

# Renseignements utiles

---

## Cartes grises – Nouveau : démarche à faire en ligne uniquement

Achat, cession de véhicules, changement d'adresse ou d'état civil, demande de duplicata en cas de perte ou vol. Plus besoin de se déplacer au guichet d'une préfecture, il vous suffit d'effectuer vos démarches en ligne à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>, et suivre les étapes proposées.

Pour vous aider dans cette démarche en ligne, la préfecture dispose d'un point numérique où un médiateur peut vous accompagner.

## Permis de conduire - Nouveau : démarche à faire en ligne uniquement

Etablissement du permis de conduire, changement d'adresse ou d'état civil, duplicata en cas de perte ou vol. Plus besoin de se déplacer au guichet d'une préfecture, il vous suffit de d'effectuer vos démarches en ligne à l'adresse suivante : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>, et suivre les étapes proposées. Pour vous aider dans cette démarche en ligne, la préfecture dispose d'un point numérique où un médiateur peut vous accompagner.

## PACS (Pacte Civil de Solidarité) – Nouveau enregistrement des PACS en mairie

Depuis le 1er novembre 2017, les Pactes civils de solidarité (PACS) sont désormais enregistrés en Mairie par un officier d'état civil et non plus au Tribunal d'Instance.

**Pour rappel :** le PACS est un contrat conclu par deux personnes majeures de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Chaque mairie enregistre les PACS de ses habitants uniquement, qui doivent obligatoirement avoir une résidence commune.

Vous pouvez retirer en mairie le dossier complet (déclaration conjointe, convention type de PACS et le guide des futurs pacsés).

Les dossiers complets devront être déposés en mairie, si possible 15 jours avant l'enregistrement de votre déclaration PACS. Il est rappelé que l'enregistrement d'un PACS ne donne pas lieu à une célébration comme pour un mariage : seuls les partenaires et l'agent de l'état civil sont présents. L'enregistrement se fera uniquement sur rendez-vous, avec Monsieur le Maire et en présence des 2 partenaires de PACS.

Il est également précisé que les futurs partenaires ont la possibilité de s'adresser à un notaire pour conclure un PACS. De même, pour connaître les conséquences juridiques du PACS, il est conseillé de s'adresser à un professionnel du droit tel qu'un notaire ou un avocat.

## Chèque énergie

Les tarifs sociaux de l'énergie sont remplacés par le chèque énergie depuis début 2018.

Il peut être utilisé pour le paiement :

- de vos factures d'énergie (électricité, gaz naturel ou de pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles destinés à l'alimentation d'équipements de chauffage ou d'équipement de production d'eau chaude),
- de votre redevance en logement-foyer (puisque vous n'avez pas de facture d'énergie à votre nom),
- d'une dépense liée à la rénovation énergétique de votre logement lorsqu'elle entre dans les critères du crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) - liste à disposition à l'ADIL 24

Pour bénéficier du chèque énergie, le revenu fiscal de référence (RFR) de votre ménage doit être inférieur à 7. 700 € par unité de consommation. Vous n'avez aucune autre démarche à faire, si vous avez fait une déclaration de revenus.

Renseignements sur internet : <https://selectra.info/energie/guides/demarches/cheque-energie>

## Renseignements utiles



### Le brûlage des déchets verts est interdit

On entend par déchets verts : les tontes de pelouses, la taille des haies, les feuilles mortes et les résidus d'élagage.

Des solutions existent : le compostage, le broyage et le paillage....les particuliers peuvent déposer leurs déchets verts en déchetterie.

*Sont encore autorisés à être brûlés à l'air libre les végétaux issus de travaux forestiers ou agricoles, sous réserve de respecter la période d'interdiction réglementaire.*

### EMPLOI DU FEU

Chaque année, l'emploi du feu est règlementé :

- ⇒ l'usage du feu est totalement **interdit** pendant les périodes, à risque élevé, soit **du 15 février au 15 mai, puis du 15 juin au 15 octobre,**
- ⇒ l'usage du feu est **règlementé** pendant les périodes moins sensibles, soit **du 16 mai au 14 juin, puis du 16 octobre au 14 février.**

*Seuls les propriétaires peuvent procéder à des incinérations, après les avoir déclarées en mairie et en respectant certaines règles (pas de feu en présence de vent, surveillance permanente des feux, moyens de défense disponibles, extinction le soir...)*

### ELAGAGE DES ARBRES

Les arbres implantés en terrain privé, dont la frondaison surplombe le domaine public doivent être élagués afin de garantir la pérennité des routes, car ils sont susceptibles de mettre en péril la sécurité des usagers de la route, de plus, par l'humidité qu'ils entretiennent au niveau de la chaussée, ils en accélèrent le vieillissement et les dégradations.

L'élagage des arbres situés en bordure de voie publique est à la charge du propriétaire qui doit les élaguer à l'aplomb du domaine public (c'est-à-dire à l'aplomb de la propriété privée et non à la limite du goudron).

Concernant la plantation d'arbres et d'arbustes le long de la propriété voisine, les règles suivantes sont à respecter :

- les arbres dont la hauteur sera supérieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 2 mètres de la propriété voisine,
- les arbres ou arbustes dont la hauteur sera inférieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 0,5 mètre de la propriété voisine.

### DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens, en liberté sans leur maître, est interdite. Un arrêté municipal précise que tout chien, non accompagné de son maître ou de son gardien, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière. Les contraventions seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.



# Renseignements utiles

## SALLE POLYVALENTE

Elle est à réserver auprès de la mairie. Marie-Christine Penaud est chargée de l'état des lieux et de la remise des clés. Les tarifs sont les suivants :

### Location aux associations de la commune :

48 € et consommation EDF

### Location aux particuliers de la commune :

180 € du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et 200€  
du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril

### Location aux particuliers et associations extérieurs à la commune :

- 300 € du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et 320€ du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril
- Un chèque de caution de 200 € est demandé
- De plus, le locataire est responsable des détériorations occasionnées
- Si la salle n'est pas remise en état de propreté, il sera retenu 40 €
- Une priorité est réservée aux associations et aux habitants de la commune



## BOÎTE A LIRE



La cabine téléphonique a été transformée en boîte à lire :

Venez vous servir, les livres sont gratuits, en libre service : romans, BD, livres enfants...

Vous pouvez également en déposer quelques uns, sans encombrer cet espace réduit.

## Lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Nouvelle Aquitaine

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

### Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.



Sources images : (a), (c), (d) [www.ambrosie.info.fr](http://www.ambrosie.info.fr); (b) CBNSA

### Pourquoi lutter contre cette espèce ?

- **Impact sanitaire**

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

- **Impact économique**

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambrosie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambrosie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

- **Impact environnemental**

L'Ambrosie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambrosie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

### **Comment agir ?**

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

- **Les actions préventives**

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

- **Les actions curatives**

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.
- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée a minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.
- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

- **Les précautions générales**

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.
  - Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.
  - Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.
- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm>). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.
- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

**Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :**

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine  
62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon  
Mob: 07-81-61-79-99 | Tel: 09-67-01-58-68  
Email: [Gaëlle.Guyot@fredon-aquitaine.org](mailto:Gaëlle.Guyot@fredon-aquitaine.org)



## La Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord

Communauté de communes



En Périgord

**Communauté de Communes Isle**

**Loue Auvézère en Périgord**

**28 communes – 14 000 habitants**

*Anliac, Angoisse, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac Auvézère Val d'Ans, Dussac, Excideuil, Génis, Lanouaille, Mayac, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint-Cyr Les Champagnes, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint-Médard d'Excideuil, Saint Mesmin, Saint Pantaly d'Excideuil, Saint Raphaël, Saint Sulpice d'Excideuil, Saint Vincent sur l'Isle, Salagnac, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier.*

L'union fait la force ! La communauté de communes permet de réaliser des projets qu'une commune seule ne pourrait pas porter.

Les grands projets actuellement à l'étude ou en cours de réalisation sont :

- ✓ Un village d'artisans à Payzac,
- ✓ Une maison médicale à Lanouaille,
- ✓ L'extension du réseau des médiathèques à Excideuil, Cubjac, Salagnac, et Cherveix-Cubas,
- ✓ Le projet d'aménagement des gorges de l'Auvézère,
- ✓ L'installation d'un berger sur le Causse de l'Isle pour accompagner l'activité du Centre de Recherche et d'Expérimentation Ovine installé à Coulaures

### Contacts :

- Bureau d'Excideuil : 1 Av. André Audy - 24160 Excideuil / 05 53 62 46 58
- Bureau de Payzac : Rue de la tuilerie - 24270 Payzac / 05.53.55.31.32  
Fax : 05.53.52.86.70

[contact@ccilap.fr](mailto:contact@ccilap.fr)

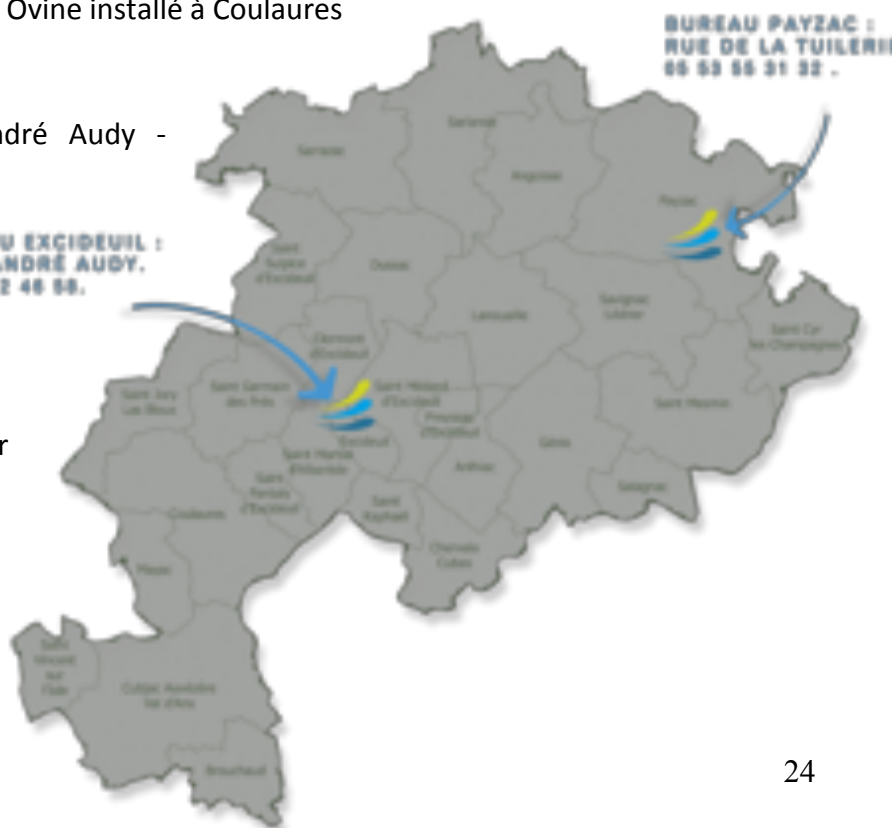
[www.cccrp.fr](http://www.cccrp.fr) / [www.paysdelanouaille.fr](http://www.paysdelanouaille.fr)

La communauté de communes est aussi sur



<https://www.facebook.com/ccilap.fr>

[https://twitter.com/CC\\_ILAP](https://twitter.com/CC_ILAP)





## Le Mot du Président

Un an déjà... Cela fait maintenant un an que notre Communauté de communes s'est agrandie, comprenant désormais 28 communes et 14000 habitants. Au cours de cette année, il a fallu harmoniser, mettre à jour nos pratiques et apprendre à travailler tous ensemble dans le souci du développement du territoire et du bien-être de ses habitants. Je suis heureux du travail accompli et de l'implication de l'ensemble des élus pour que notre regroupement soit une réussite.



Même s'il s'agissait d'une année de démarrage, la Communauté de communes n'est pas restée sans rien faire. Dès les premiers mois, nous avons lancé l'aménagement du bourg de Genis, ainsi que celui de la place des commerces de Payzac. Ces 2 opérations doivent permettre d'embellir et sécuriser nos bourgs. Les travaux sont aujourd'hui presque totalement achevés et je ne doute qu'ils satisferont les riverains comme les visiteurs.

Parallèlement, nous avons mené une réflexion approfondie pour la création d'une maison médicale à Lanouaille. Nous avons travaillé ardemment avec les professionnels de santé afin de bâtir, avec une équipe d'architectes, un projet qui correspondent à leurs besoins et leurs attentes. Le permis de construire est aujourd'hui déposé et les travaux débiteront dans le courant de l'année 2018.

Par ailleurs, nous avons également engagé un vaste projet d'aménagement des Gorges de l'Auvézère. Il s'agit de valoriser ce site naturel remarquable. A terme, des cheminements seront créés, mais aussi un parcours de slalom en canoë ou un parcours de pêche.

Dans le domaine culturel, du fait de la reprise de la compétence et dans un souci d'équité à l'égard de l'ensemble de nos communes membres, nous avons essayé d'étendre l'offre culturelle à l'ensemble des communes.

C'est pour moi une fierté que de vous faire état de toutes ces actions. Nous avons encore énormément de projets, qu'il s'agisse d'aménagements de nos bourgs, de voirie, de développement économique et agricole... Tout ne se réalisera pas en jour, nous en avons tous conscience. Mais le succès de notre regroupement naîtra de notre capacité à nous montrer solidaires et complémentaires, les communes et l'intercommunalité devant former un ensemble cohérent pour veiller à l'attractivité de notre territoire.

Sur ces notes d'optimisme, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de l'ensemble des membres du Conseil communautaire, je tiens à vous adresser, à vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité pour l'année 2018.

**Bruno LAMONERIE**

Président de la Communauté de communes

Isle Loue Auvézère en Périgord

Conseiller départemental

# Le réseau des médiathèques

La Communauté de Communes vous propose, depuis 2012, l'accès à un réseau intercommunal de lecture publique. Il s'agit de structures intercommunales reliées entre elles :

- ◆ le point-lecture de **Dussac**, ouvert le 14 février 2012
- ◆ la médiathèque de **Lanouaille**, ouverte depuis le 2 octobre 2012
- ◆ la médiathèque de **Payzac**, ouverte depuis le 6 mars 2013.
- ◆ une 4ème structure rejoint le réseau en 2017 : la médiathèque **d'Excideuil**.



Ce réseau permet de mettre en commun les documents des structures pour que tous leurs usagers puissent les emprunter. Un abonné peut par exemple, emprunter des livres à Dussac, les rapporter à Lanouaille et réserver un ouvrage présent à Payzac. Les documents "voyagent" entre les structures pour que vous les trouviez où vous le voulez !

Vous avez la possibilité de consulter [un catalogue en ligne](#).

Ainsi, vous pouvez savoir, de chez vous, si le réseau possède un ouvrage. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez en suggérer son acquisition ou le commander à la BDP.

La carte est délivrée dans chaque médiathèque :

**Son tarif est de 7 € par an et par famille.**

**L'abonnement est gratuit pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes handicapées.**

→ Vous pouvez emprunter des livres, des revues, des CD et des DVD.

→ Vous avez la possibilité également de venir consulter Internet, vous servir de traitements de texte, vous informer et étudier grâce aux ordinateurs à votre disposition.

→ L'auditorium de la médiathèque de Lanouaille et la salle d'animation de la médiathèque de Payzac accueillent des classes, des conférences, expositions, contes et projections de films.

→ Chaque mois, des ateliers Bébés lecteurs sont organisés.



Quels sont les horaires d'ouverture ?

• **Le point-lecture de Dussac** - Tél. 05 53 52 58 32. Le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h15 à 12h15 & de 14h15 à 18h15, le Samedi et le Dimanche : de 8h15 à 12h15

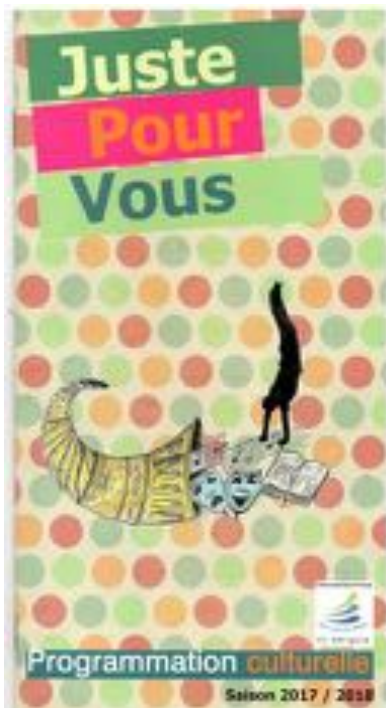
• **La médiathèque intercommunale de Lanouaille** – 8 rue du Limousin - Tél. 05 53 52 65 65. Mardi : de 10h00 à 12h30, Mercredi : de 10h00 à 12h30 & de 14h00 à 18h00, Vendredi : de 14h00 à 18h30 et Samedi : de 10h00 à 12h30 & de 14h00 à 16h00.

• **La médiathèque intercommunale de Payzac** – place Jean-Pierre Timbaud - Tél. 05 53 62 54 77. Mardi : de 9h30 à 12h00, Mercredi : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, Vendredi : de 14h00 à 18h00 et Samedi : de 9h30 à 12h00

• **La médiathèque intercommunale d'Excideuil** - 05 53 62 15 42 - bibliotheque@excideuil.fr  
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, Jeudi de 10h à 12h, Samedi de 10h à 12h.

# Tous au spectacle !

## La programmation culturelle 2017-2018 de la ComCom Isle Loue Auvézère en Périgord



"Juste pour vous", c'est le nom donné à la saison culturelle 2017-2018 de la CC Isle Loue Auvézère en Périgord. Une saison culturelle placée sous le signe de la joie et de la bonne humeur, qui propose une programmation riche et variée à destination de tous les publics, mêlant théâtre, contes, musique, et même cirque, aux quatre coins du territoire. Du mois d'octobre 2017 au mois de juin 2018, ce ne sont pas moins de 9 spectacles tout public et 2 spectacles jeune public, à destination des scolaires, qui sont programmés.

D'autres actions culturelles sont prévues, qui invitent au voyage. La médiathèque intercommunale de Lanouaille propose deux rendez-vous : le 24 novembre, dans le cadre du Mois du film documentaire, la chine est à l'honneur. Le 24 mai 2018, Étranges Lectures fera la part belle à l'Irak.

N'hésitez pas à vous déplacer, pour découvrir à l'occasion d'une représentation, un petit coin de notre territoire.

- **En 2018, ne ratez pas :**

- Jeudi 8 mars 2018 (Musique) à 20H30 à Saint-Germain des Prés | CHANSONS DE BARBARA – A CE JOUR | Par Lou Casa
- Jeudi 26 avril 2018 (Théâtre musical) à 20H30 à Cubjac | BONNES, FEMMES Par La Java des Gaspards
- Jeudi 17 mai 2018 (Théâtre) à 20H30 à Excideuil | CACHE DANS SON BUISSON DE LAVANDE, CYRANO SENTAIT BON LA LESSIVE | Par la Compagnie Hecho en Casa
- Vendredi 1er juin 2018 (Théâtre) à 20H30 sur le Causse de l'Isle | ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR, Par le Théâtre du Roi de Cœur (TROC)

- **Et pour le jeune public :**

- Jeudi 15 et vendredi 16 mars 2018 (Musique) | 10H et 14h | ANIMALITAS | Un projet musical de l'ensemble Jh[iatus et d'Athénor
- Jeudi 22 et vendredi 23 mars 2018 (Théâtre et mouvement) à 10H et 14h (Château d'Excideuil) | EN ATTENDANT LE PETIT POUCE Par la Compagnie Les Veilleurs

**La plaquette de la saison culturelle est disponible dans le Réseau des Médiathèques, les bureaux d'accueil touristique, les mairies, le site internet de St Cyr les Champagnes...**

**Tarifs : Plein 10 € | Réduit 5 € (demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes handicapées, spectateurs de 12 à 18 ans), gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Possibilité d'abonnement. Contact : Service culture – 05 53 55 31 32 – [culture@ccilap.fr](mailto:culture@ccilap.fr)**

*Partenaires : Conseil Départemental de la Dordogne, Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord, Conseil Régional d'Aquitaine, OARA, Ensemble Instrumental de la Dordogne, EPD de Clairvivre, Municipalités de : Coulaures, Cubjac Auvézère Val d'Ans, Excideuil, Lanouaille, St Germain des Prés, St Jory Las Bloux, St Sulpice d'Excideuil, Salagnac.*



La FNACA, créée en 1958 regroupe de par sa spécificité les Anciens Combattants ayant servi en Afrique du Nord.

## HISTORIQUE DU 11 MARS 1962

Du 7 au 17 Mars : Pourparlers de Paix.  
11 Mars : Signature des Accords d'Evian

11 Mars à midi : Proclamation du Cesse-le-feu à l'armée française sur tout le territoire Algérien par le Général ALLERET (ordre du jour n° 11). Cet ordre mettait fin à 10 années de combats.

8 Avril : Référendum en Algérie, 99% des Français et Français se prononçant pour le Cesse-le-feu.

8 Novembre 2012 : Reconnaissance par le Parlement du 11 Mars comme journée du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires en Algérie.

Le Comité de LANGOUALLE regroupe 115 adhérents dans le canton et quelques

communes limitrophes. Avec nos 6 délégués, nous participons à toutes les cérémonies militaires et en particulier au 11 Mars, date du Cesse-le-feu en Algérie qui est pour ce conflit la seule date à avoir un caractère historique.

## COMPOSITION DU BUREAU 2018

- Président d'honneur : Jean DURAND
- Président : Pierre MARSAUD
- Vice-Présidents : Yves DUPINET, Fern JOURNAHEU, Paul TERRE
- Secrétaire : Marie Louise MARSAUD
- Treasorier : Agnès OLLIER
- Treasorier Adjoint : Bernard ROUFFIGNAC
- Responsable Animations : Le Bureau
- Responsable Juridique : Le Bureau



## RENDEZ-VOUS PREVUS POUR 2018

Samedi 27 janvier 2018

Lun à PAYSAC à 14h00

Dimanche 18 mars 2018

Cérémonies aux Monuments aux morts :  
13400 à COURBAC / 13400 à LANGOUALLE  
Dépôt de gerbes dans chaque commune

Samedi 24 mars 2018

Repas annuel du Comité à PAYSAC, salle des fêtes

Dimanche 26 août 2018

Repas Mémorial Amis à DUFFAC

Samedi 27 octobre 2018

Assemblée Générale du Comité, salle des fêtes à SIVIGNAC-LEZ-TOUR

Nous restons à votre disposition  
les Mairies  
pour tout renseignement.



Vous souhaitez être reconnu comme travailleur handicapé, vous demandez une carte d'invalidité, un maison GIL, une allocation

d'adulte handicapé ou une pension d'invalidité ;

Vous étiez victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et vous voulez contester les décisions de la CPAM, de la MSA, de la MDPH devant les juridictions (TAO, TOI...)

Vous êtes victime de la corruption, accident de la vie, handicapé ou vous avez eu un accident médical.

Un service juridique compétent est votre disposition et à votre écoute.

La FNATH vous accueille, vous défend, vous représente devant toutes les juridictions de sécurité sociale.

Nous assurons une permanence le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00 à la mairie de LANGOUALLE. Un simple renseignement est gratuit.

Nous vous proposons également une mutuelle (complémentaire santé) de groupe, avec de bonnes garanties, qui s'applique aussi aux personnes atteintes d'une affection de longue durée.

Pour tout renseignement, contactez notre déléguée Marie-France GÉRAUD au 05.13.52.60.69, elle pourra se rendre à votre domicile avec un conseiller commercial.

24 février 2018 :  
Assemblée Générale à SIVIGNAC-LEZ-TOUR



Assemblée générale, le 24 février 2017 à Paysac.







## ASSOCIATION TRAIT D'UNION

**Le Service d'Aide à Domicile de l'Association TRAIT D'UNION est à votre disposition pour :**

### ***Répondre à vos besoins***

Il accompagne les personnes âgées et les personnes handicapées résidant sur les communes d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Saint Cyr les Champagnes, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac et Savignac-Lédrier.

Il réalise pour elles les tâches ménagères et les aides dans l'accomplissement des actes de la vie courante.

### ***Répondre à vos attentes***

Il existe depuis plus de 35 ans, est autorisé par le Président du Conseil Général et agréé qualité par le Préfet.

Il vous est possible de bénéficier de réduction d'impôt ou de crédit d'impôt.

Une très large majorité des bénéficiaires se disent globalement satisfaits du service et déclarent avoir confiance en leur aide à domicile.

### ***Le Service d'Aide à Domicile de l'Association TRAIT D'UNION c'est en quelques chiffres***

- ❖ 17 Agents et Employées à Domicile, 12 Auxiliaires de Vie Sociale et 3 Administratifs
- ❖ Environ 290 bénéficiaires
- ❖ 34 000 heures d'intervention par an.

### ***Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter***

#### **ASSOCIATION TRAIT D'UNION**

Place de la Mairie

17h30

24270 ANGOISSE

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à

Tél. : 05 53 52 49 66

Courriel : [trait-union24@orange.fr](mailto:trait-union24@orange.fr)

Accès par le parking de la salle polyvalente, côté cantine scolaire.



UNE ÉQUIPE À  
VOTRE  
DISPOSITION

05.53.55.40.00

ehpad@lesjardinsdeplaisance.com

Aide Soignante  
M<sup>me</sup> Myriam DELAVAL



Directrice  
M<sup>me</sup> Honorine BORDAS

Administration  
M<sup>me</sup> Marie LEDUC

Cadre de santé  
M<sup>me</sup> Claudette DECOURCE

Médecin Coordonnateur  
M<sup>me</sup> Dr Michel LAMASSAULOIE

Registre Accueil de Jour - Version 2 - Avril 2017

Les Jardins de Plaisance

Établissement public médico-social intercommunal

## ACCUEIL DE JOUR



Les Jardins de Plaisance  
Rue Alfred Bost - 28 270 LANOUILLIE  
Tél : 05.53.55.40.00 - Fax : 05.53.55.40.08  
ehpad@lesjardinsdeplaisance.com

### Objectifs et Activités proposées

L'accueil de jour vise à soutenir le souhait des personnes âgées dépendantes de continuer à vivre à domicile en s'engageant. Les seniors mais aussi en participant de manière de la sociabilité et des capacités des personnes.

Ce service est ouvert toute l'année du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) et propose :

- un accueil à la journée, une ou plusieurs fois par semaine ;
- un programme d'activités sociales et thérapeutiques.

L'accueil se fait de 10h00 à 16h00 (avec repas sur place).

### Modalités d'accueil

✓ Un dossier de demande d'admission est à adresser par courrier, à Madame la Directrice, avec le virement bancaire sous enveloppe cachetée. Dossier disponible à l'accueil de l'établissement.

✓ Une rencontre et une visite de l'établissement peuvent être organisées avec le médecin coordonnateur et/ou le cadre de santé.

✓ L'admission est proposée par la Directrice après avis du Médecin Coordonnateur au sein de la commission d'admission de l'établissement.



L'accueil de jour de l'établissement accueille en journée, du lundi au vendredi, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, pour des activités thérapeutiques.

### Tarifs - de 60 ans

Les tarifs journaliers par personne et par régime, applicables au 1<sup>er</sup> Avril 2016, conformément à l'arrêté du président du Conseil Départemental d'Yvelines - (Y) - sont les suivants :

| Dépendance (CDG) | 1 ou 2  | 3 ou 4  | 5 ou 6 |
|------------------|---------|---------|--------|
| Journal complet  | 17,80 € | 11,20 € | 4,75 € |
| Deux journées    | 4,83 €  | 5,60 €  | 2,38 € |

|                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| Journal complet      | 28,10 €                 |
| Journal + dépendance | 37,90 € 31,25 € 24,30 € |

|                            |                         |
|----------------------------|-------------------------|
| Deux Journées avec repas   | 19,40 €                 |
| Deux journées + dépendance | 29,28 € 25,05 € 21,83 € |

|                            |                         |
|----------------------------|-------------------------|
| Deux journées sans repas   | 14,40 €                 |
| Deux journées + dépendance | 29,28 € 25,05 € 21,83 € |

### Tarifs - de 60 ans

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| Journal complet          | 34,40 € |
| Deux journées avec repas | 17,20 € |
| Deux journées sans repas | 14,20 € |

### Le transport



Le transport peut être assuré par l'établissement ou par les familles sous certaines conditions.



## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU NORD EST PERIGORD**

La fin de 2017 approche et avec la première année d'existence du **SIAEP DU NORD EST PERIGORD**, une année particulièrement sèche avec une pluviométrie très faible.

### **Comment se définit ce nouveau SIAEP?**

**- Géographiquement :** Né de la fusion des **S.I.A.E.P.** de **Nanthiat**, **Excideuil** et **Payzac Savignac- Lédrier**, il regroupe 27 communes, avec plus de 8008 abonnés pour 668 213 m<sup>3</sup> vendus. L'eau est prélevée par forage à Excideuil et en rivière, l'Auvézère au Pont Neuf de Payzac et l'Isle à Pont Château de Sarrazac.

**- Budgétairement :** recette (part collectivité de votre facture) 1 107 610€ ; l'annuité 2018 est de 417 498 €, le capital restant dû à la fin 2018 sera de 3 675 534 € pour 12 emprunts soit 458,98 € par abonné.

Le SIAEP n'emploie pas de personnel mais mutualise ses services au sein du SMDE24 pour un montant pour le secrétariat et les services de gestion de 29 975 €. Les autres frais de fonctionnement s'élèvent à 38 134 €, soit des frais de fonctionnement de 6.16 % des recettes.

Le SMDE a à sa charge les périmètres de protection au niveau des captages.

### **- Les travaux : Les sommes restant disponibles sont consacrées aux travaux.**

- service de Nanthiat : l'usine de traitement de Pont Château est en cours de construction ; le génie civil sera terminé en fin d'année 2017 et les toitures en début d'année. Les travaux se poursuivront par les installations intérieures jusqu'en début d'été puis s'ouvrira la phase des tests et réglages des différents éléments pour entrer en fonction en fin d'année 2018.

La poursuite de la réhabilitation des 3 réservoirs du Tuquet (Nantheuil) se fera en début 2018.

Le remplacement des canalisations sur le Verdier Commune de Clermont d'Excideuil, au Magenau à Nanthiat et Nouzet Eyzerac est prévu en 2018.

- service d'Excideuil : La réhabilitation du réservoir de Bellevue (Anlhiac) se fera en début 2018.

Les canalisations sur le Maine, le cimetière de St Martial d'Albarède et l'antenne de la colonie les Roches enchantées seront remplacées.

- service de Payzac Savignac : Les travaux de réhabilitation de tous les réservoirs sont terminés.

Les conduites en direction du réservoir de Cornut (Génis) sont en cours entre Puybaly (Savignac Lédrier) et Le Pagnon (St Mesmin). Elles se poursuivront en 2018 du Pagnon au réservoir de Cornut.

### **- Le prix de l'eau :**

Le prix de l'eau pour la **part collectivité**, (voir au verso de votre facture), sera maintenu pour 2018.

|             |                                         | SERVICE DE NANTHIAT |                 | SERVICE D'EXCIDEUIL |                 | SERVICE PAYZAC SAVIGNAC L. |                 |
|-------------|-----------------------------------------|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------|----------------------------|-----------------|
|             |                                         | Part collectivité   | Part exploitant | Part collectivité   | Part exploitant | Part collectivité          | Part exploitant |
| <b>2017</b> | <b>Part fixe (€HT/an)</b>               | 82,00 €             | 36.46 €         | 58.00 €             | 60.00 €         | 69.00 €                    | 48.76 €         |
|             | <b>Part conso. (€ HT/M<sup>3</sup>)</b> | 0.96 €              | 0.7301 €        | 0.76 €              | 0.767 €         | 0.70€                      | 0.812 €         |
|             | <b>Facture 120m<sup>3</sup>/anHT</b>    | 197.20 €            | 124.03 €        | 149.20€             | 152.21 €        | 153.00 €                   | 145.98 €        |
|             | <b>TOTAL</b>                            | 321.23 €            |                 | 301.41 €            |                 | 298.98 €                   |                 |

### **- La qualité de l'eau :**

Sous la surveillance de l'Agence Régionale de Santé (**ARS**) base Dordogne, vous en recevez chaque année une synthèse faite à partir des analyses d'eau brute et au robinet (peut être chez vous). Les résultats sont consultables à la Mairie pour les analyses faites sur votre commune ou sur le site internet de l'eau (Ministère de la santé qualité de l'eau). Ces analyses sont complétées par celles internes de chaque délégataire.

**Ces analyses portent sur différents points :** Paramètres microbiologiques, caractéristiques organoleptiques, équilibre calco-carbonique (**PH**), minéralisation, azote et phosphore, fer et manganèse, oligo-éléments et micropolluants (Alu et Arsenic), pesticides divers, sous-produits de désinfection (produits dégradés du chlore), composés organohalogénés volatils en particulier le **Chlorure de Vinyl-Monomère(CVM)**.

Celui-ci fait l'objet de recherche ces dernières années de la part de l'ARS. Il provient de la dégradation des conduites d'eau en **PVC posées avant 1980**. Les CVM sont trouvés en bout de ligne là où la consommation est très faible ; la température élevée de l'eau est un facteur aggravant.

**Il y a deux solutions à ce problème :** une provisoire mais rapide par la mise en place d'un système de purge automatique au bout de la ligne, une définitive par le remplacement de la conduite concernée mais liée aux limites budgétaires.

Pour notre SIAEP, nous avons suivant les périodes quatre secteurs qui dépassent la limite tolérée **de 0.5 microgramme/litre** sur le **service de Nanthiat** (Beaugibaud à Dussac, La Croze à St Germain des Prés, Servelie à St Pantaly d'Excideuil., Four à Cognac) et **un secteur sur le service de Payzac** (Varagnac à St Cyr les Champagnes).

**Nous avons retenu la solution des purges automatiques pour une mise en place d'ici la fin de l'année 2017 pour l'ensemble des secteurs concernés.**

**Comme vous pouvez le constater la qualité de l'eau est très suivie par les services de l'état.**

*L'installation de ce nouveau SIAEP sur ce grand territoire, si elle bouscule des habitudes établies depuis plusieurs dizaines d'années, s'est faite dans un bon état d'esprit et une ambiance positive au service des abonnés.*

## Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative S.I.A.V.S.A



**Présidente :** Martine PERETTI - Tél : 05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27

**La secrétaire Isabelle MEYZE assure des permanences  
à la Mairie de Lanouaille**

**les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.**

**Tél : 05 53 52 72 71**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, vous pouvez joindre le Syndicat Intercommunal :

- La Présidente ou le secrétariat,
- les délégués de votre commune : Sabrina REYNAUD ou Yves LONGUECHAUD
- ou composer le **n°vert 0800 024 001**- touche 2 : transports scolaires, consulter le site [www.dordogne.fr](http://www.dordogne.fr) – Infos pratiques – « Sur la route » du Conseil Départemental de la Dordogne
- écouter : FRANCE BLEU PERIGORD (Standard : 05.53.06.20.00)

***Nouveau :*** Le syndicat est doté du système SMS par sa messagerie internet. Les familles sont rapidement informées en cas d'intempérie ou d'éventuelles perturbations.

### **Fonctionnement :**

Le SIAVSA dessert les écoles maternelles et primaires d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande et Sarrazac, mais aussi le Collège Plaisance de Lanouaille, le Lycée Agricole de La Faye et le Lycée Jean Baptiste Darnet à Saint Yrieix la Perche.

Cela représente le transport de 253 élèves pour l'année scolaire 2016/2017 sur 13 circuits dont un en régie.

Le syndicat a pour particularité d'offrir, par décision du conseil syndical du 12 septembre 2014, la **gratuité pour les élèves fréquentant les écoles des communes adhérentes au syndicat et un coût de 16 euros par an pour les collégiens qui sont scolarisés au collège Plaisance** de Lanouaille. Le ticket unique, qui devrait être payé par les familles, est donc pris en charge par les communes.

### **Inscriptions :**

Le SIAVSA a l'obligation d'inscrire l'ensemble des élèves transportés et de remettre à chacun d'eux la carte de transport éditée par le Conseil Départemental. Celle-ci est nominative et personnalisée avec une photo. Le Syndicat doit **impérativement** transmettre les dossiers de demande d'inscription **avant 31 Juillet** au Conseil Départemental de la Dordogne.

**Les inscriptions ont lieu durant le mois de juin et début juillet.** Les parents doivent venir au secrétariat pour compléter un dossier d'inscription.

### **Discipline :**

Dans les transports, le Syndicat joue un **rôle préventif**, il participe à la diffusion du code de bonne conduite des élèves et il a compétence pour sanctionner tout acte d'indiscipline ou de comportement incompatible avec le bon déroulement du voyage. Chaque élève est tenu de respecter le code de bonne conduite.

### **Sécurité :**

Depuis septembre 2013, le **port du gilet fluorescent est obligatoire** du mois de septembre jusqu'au mois de juillet, du domicile jusqu'à la porte des établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées), et au retour. Le port des **ceintures de sécurité** est **obligatoire** dans les cars.

**Les enfants inscrits auprès du SIAVSA doivent impérativement respecter les consignes de sécurité et de discipline, de leur domicile, jusqu'à la porte des établissements scolaires, sous peine de sanction.**



# Le Gazette du Tri

## Les Années 2011



**2 196 tonnes**  
+ 9% par rapport  
à 2010



**6 660 tonnes**  
+ 2,3% par rapport  
à 2010



**1 443 tonnes**  
+ 4% par rapport  
à 2010

## Le Year 100% recyclable



Pour être 100% recyclable, le verre représente un matériau idéal pour les emballages. Les emballages en verre sont recyclés sans perte de qualité. Ils sont donc utilisés à nouveau pour fabriquer de nouveaux emballages. Le verre est donc un matériau idéal pour les emballages. Les emballages en verre sont recyclés sans perte de qualité. Ils sont donc utilisés à nouveau pour fabriquer de nouveaux emballages.

## Règles à la main !



Le 2011 sera le 100% recyclable. Les emballages en verre sont recyclés sans perte de qualité. Ils sont donc utilisés à nouveau pour fabriquer de nouveaux emballages. Les emballages en verre sont recyclés sans perte de qualité. Ils sont donc utilisés à nouveau pour fabriquer de nouveaux emballages.

## Déballons nos emballages !



Si les emballages de verre sont recyclés depuis le début de la collecte sélective, c'est également le cas des emballages plastiques. Le recyclage de nos emballages est donc une priorité. Les emballages en verre sont recyclés sans perte de qualité. Ils sont donc utilisés à nouveau pour fabriquer de nouveaux emballages.

**Plus vite on le fait, mieux c'est !**

Pour le recyclage de nos emballages, il est important de les trier correctement. Les emballages en verre sont recyclés sans perte de qualité. Ils sont donc utilisés à nouveau pour fabriquer de nouveaux emballages.

Les emballages en verre sont recyclés sans perte de qualité. Ils sont donc utilisés à nouveau pour fabriquer de nouveaux emballages.

- Ne pas mélanger les emballages en verre avec les autres déchets.
- Ne pas mélanger les emballages en verre avec les autres déchets.
- Ne pas mélanger les emballages en verre avec les autres déchets.
- Ne pas mélanger les emballages en verre avec les autres déchets.
- Ne pas mélanger les emballages en verre avec les autres déchets.



## Assainissement collectif

---

### Les Produits qu'il ne faut pas jeter dans le réseau de Collecte des eaux usées :

- Huiles minérales (vidange,...) et huiles végétales (friture,...)
- Produits chimiques (hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds, déchets radioactifs...)
- Médicaments
- Couches, lingettes, serviettes hygiéniques, serpillère, textile...
- Matière solide (plastique, bois, métaux...) y compris après broyage
- Produits issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, purins, nettoyage de cuves)
- Eaux de sources, eaux de vidange des piscines
- Contenu des fosses septiques ou effluents issus de ces dernières

## Assainissement non collectif

---

C'est une solution d'assainissement à part entière qui consiste à traiter les eaux usées d'une habitation individuelle, lorsqu'elle n'est pas desservie par un réseau public d'assainissement (ou « tout-à-l'égout »).

### Les usagers ont l'obligation de :

- se soumettre aux contrôles effectués par le SPANC... :
- pour les installations nouvelles : contrôle de conception et d'implantation et contrôle de réalisation
- pour les installations existantes : contrôle de bon fonctionnement
- ...et de s'acquitter de la redevance correspondante.

La redevance est recouvrable à compter de la mise en place effective du service.

Contrôle de conception et d'implantation : 110 € HT

Contrôle travaux : 110 € HT

Contrôle de bon fonctionnement : 105 € HT

Contrôle dans le cadre d'une vente : 120 € HT

**Suite au premier diagnostic de l'installation, une seconde visite de bon fonctionnement sera réalisée au bout de 6 ans. La périodicité des visites suivantes sera déterminée par les conclusions du rapport précédent : 6 ans pour les installations présentant un risque sanitaire avéré et 9 ans pour les autres installations**

### Vidange des fosses et bacs dégraisseurs

La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile.

Les vidanges doivent être effectuées par des personnes agréées par le Préfet selon les modalités fixées par arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement.

Aussi, l'entrepreneur ou l'organisme qui réalise une vidange est tenu de remettre à l'occupant ou au propriétaire un document comportant au moins les indications suivantes : son nom ou sa raison sociale, son adresse, l'adresse de l'immeuble où la vidange a été effectuée, le nom de l'occupant ou du propriétaire, la date de la vidange, les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées, le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination.

**ATTENTION : les ouvrages doivent être remplis d'eau claire après les vidanges**

### Vente de bien Immobilier

Tout vendeur de bien immobilier est obligé de fournir à l'acquéreur le diagnostic de son installation d'assainissement non collectif au regard de la loi. **"En cas de non conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la vente. De plus, le contrôle de l'installation d'assainissement non collectif doit être daté de moins de 3 ans lors de la vente de l'immeuble.**



## La gendarmerie de Lanouaille

### BRIGADE DE GENDARMERIE DE LANOUILLE

En 2017, la Brigade Territoriale de Lanouaille est 30 autres brigades en France ont expérimenté un nouveau fonctionnement plus proche de leur population.

La Brigade Territoriale de Contact (BTC).

Les 4 personnels de la brigade de Lanouaille ont eu leurs missions de compétences sur les services existants, ce qui a été de prévenir des affaires aux personnes et aux lieux tout en maintenant l'efficacité des pouvoirs publics par la recherche du renseignement.

**L'Adjointe - LEMASSEUR**  
Sylvie, 48 ans, est adjointe de l'Etat en chef à Paris. Elle est à la Brigade de Contact de Lanouaille, elle est arrivée à la Brigade de Contact de Lanouaille, le 1er août 2014. Elle a obtenu les fonctions de commandante de la brigade.



**Le gendarme MONTAUDOU**  
Jean, 35 ans, est adjoint de l'Etat, il est arrivé le 1er septembre 2014 avec son poste à Paris pendant 2 ans. Il est à la Brigade de Contact de Lanouaille.



**Le gendarme KIM**  
Jean-Baptiste, 31 ans, est arrivé en juillet 2014, dans la brigade. L'histoire d'origine, devenue de la brigade est de la brigade de Lanouaille et de la brigade de Lanouaille.



**Le gendarme TROUPEL**  
Thierry, 36 ans, est adjoint de l'Etat, il est arrivé en 2014, dans la brigade de Lanouaille, il est à la Brigade de Contact de Lanouaille.



#### CONTACT

Adjoint:

Adjoint de l'Etat  
sur service de nuit

Tel. 06 12 12 12 12

La Brigade de Contact de Lanouaille est une brigade de contact de Lanouaille et de Lanouaille, elle est à la Brigade de Contact de Lanouaille.

Exemple:

Exemple de la Brigade de Contact de Lanouaille et de Lanouaille.



## Comité des fêtes

**Composition du bureau** : Président d'honneur : **Alain Pierrefitte** - Présidente : **Bernadette Feugeade**  
Trésorier : **Gérard Martins** Secrétaire : **Emilie Charpentier** - Secrétaire adjointe : **Sylvette Lafont**

### AVRIL 2017 - RANDO DES FOURS

C'est une de nos manifestations qui voit son succès progresser d'année en année.

Cette année encore, le beau temps était au rendez-vous ! Nous avons accueilli 714 marcheurs sur les chemins de notre territoire avec quelques petites incursions chez nos voisins de Beyssenac et Payzac. 400 repas ont été servis.

Nous pouvons nous féliciter car les journaux locaux, Sud-Ouest, la Montagne, la Vie Corrézienne, la Dordogne libre, avec le blog de Mme Joudinaud, nous gratifient d'articles assez élogieux.

La réussite de cette randonnée, nous la devons, évidemment, à l'implication de chacun d'entre nous, aussi bien les bénévoles que les propriétaires de fours et de chemins privés.



### MAI 2017 - CONCOURS DE LABOURS DES VIEUX TRACTEURS ET CHARRUES

C'est sous un ciel pluvieux que le concours de labour a rassemblé 43 laboureurs.

Parmi ceux-ci, nos amis de Montauban, au nombre de 12, laboureurs et accompagnants, ont, cette année encore, honoré notre concours.



Quatre catégories permettent à nos laboureurs de se distinguer :

- ❖ catégorie " motoculteurs " : Axel Gémot
- ❖ catégorie " tracteurs-jeunes " : Océane Doussaud
- ❖ une seule concurrente dans la catégorie "chenillards" a sérieusement facilité le travail des juges !!! il s'agit de Mlle Mérillou.
- ❖ parmi les 31 concurrents en catégorie " « tracteurs-adultes » c'est Victor Méry qui a été désigné gagnant.

Chaque concurrent est reparti avec un lot.

Cette journée s'est achevée à la salle des fêtes autour d'une "poule au pot" préparée par Michel Célérrier qui a réuni 140 personnes. Le dimanche matin, après un casse-croute et un café à la salle des fêtes, une douzaine de vieux tracteurs sont partis à la découverte des chemins de notre territoire. A leur retour, ils ont pu partager le repas préparé par nos bénévoles.

### MAI 2017 - RANDONNÉE DE VIEILLES VOITURES

Cette manifestation connaît, elle aussi, un beau succès avec des participants de plus en plus nombreux. Elle a eu lieu le jeudi 25 mai, 32 voitures avec leurs 82 passagers ont sillonné les routes du Périgord Vert et de la Haute Vienne en passant par Jumilhac le Grand, Saint Priest les Fougères, Lagnac le Long, Bussière Galant où un agréable déjeuner au restaurant attendait les participants. La rando a repris vers Saint Hilaire les Places où une nouvelle halte a permis à chacun de découvrir le musée de la Terre, puis le chemin du retour a traversé La Roche l'Abeille, Coussac Bonneval, Saint Julien le Vendômois et Saint Cyr où un apéritif a été offert à tous.



## JUIN 2017 - RANDONNÉE DES VIEILLES MOTOS



Par une belle journée ensoleillée, une vingtaine de motos anciennes sont parties à l'aventure sur les petites routes de nos campagnes, passant par Juillac, Saint Cyr La Roche, Saint Aulaire, Rosiers de Juillac où les attendait, avec un accueil chaleureux, le casse-croute offert par cette municipalité et servi par des bénévoles locaux. Puis, la ballade s'est poursuivie vers la gare de Segonzac, Badefols d'Ans, Hautefort, où une halte au pied du château a permis à tous d'admirer ce joli patrimoine, puis la route du retour par la gare de Boisseuil, Sainte Trie, Clairvivre, le Poteau de Brussy, Chacors, les a ramenés à Saint Cyr.

A l'arrivée, après un apéritif offert par la municipalité, tous ont partagé les traditionnelles entrecôtes et les haricots-couennes.



## MAI 2017 - LE VOYAGE À L'ILE D'AIX

Le 17 mai, ce sont 34 adultes et 2 enfants qui ont pris le car de bon matin pour arriver, non sans avoir pris un petit déjeuner en cours de route, à Fourras. Là, avec un agréable soleil de printemps, un bateau les a amenés sur l'île d'Aix.

Après un déjeuner "chez Joséphine", où ils ont pu apprécier les moules-frites, chacun est parti librement à la découverte de l'île.



## 13 JUILLET ET 14 AOÛT 2017 - MARCHÉS FESTIFS

En ce 13 juillet, le début de matinée est très maussade. Dans le courant de la soirée, le temps devient plus clément mais frais, presque froid pour la saison. 300 à 350 personnes sont présentes, l'orchestre fait ce qu'il peut pour animer cette manifestation.

En ce 14 août, il fait beau et chaud. La soirée débute timidement car il y a de nombreuses manifestations dans les environs. Vers 21h00, c'est l'affluence, bien que submergés, les commerçants locaux conservent leur bonne humeur. Il y a foule autour des planchas et des frites, le pain cuit au feu de bois, et les crêpes maison partent rapidement. Nous sommes amenés à rajouter des tables et des bancs afin que chacun puisse trouver place. L'orchestre de Nathalie Legay anime magistralement la place, nombreux sont ceux qui dansent autour du bar et dans les allées car le parquet s'avère trop petit. Il faut dire que Saint Cyr n'a jamais connu une telle affluence, ils sont près de 700 personnes à participer à cette manifestation.

Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré sans ménager leur peine, afin que ces soirées festives soient une réussite.

## OCTOBRE 2017 - CONCOURS DE BELOTE

Notre traditionnel concours de belote organisé le 31 octobre a été une nouvelle fois un franc succès. La Salle des fêtes de Saint Cyr a accueilli 56 équipes de joueurs amateurs et aguerris. Les participants ont pu jouer trois parties de 16 donnes entrecoupées d'une pause gourmande (vente de crêpes, sandwich et boissons). Chaque équipe de « beloteurs » s'est vu récompensée par l'attribution d'un lot !

## TERRAINS DE PÉTANQUE

La municipalité met à la disposition des habitants de la commune 2 terrains de pétanque, situés au stade de foot. Il y a même l'éclairage. Or, il s'avère que ces terrains sont très peu utilisés par les Saint-Cyriens. Le Comité des Fêtes veut bien servir d'intermédiaire et de catalyseur pour mettre en relation ceux qui souhaitent jouer. Pour plus de confort, toutes les installations du stade sont à notre disposition. Avant de trouver la journée qui convienne au plus grand nombre, on a besoin de savoir quelles sont les personnes susceptibles d'être intéressées, jeunes ou vieux, débutants ou chevronnés, anglais, français ou hollandais, etc. Tout le monde peut participer, faites nous le savoir. Vous pouvez déposer vos réponses directement à la mairie qui nous transmettra ou par mail : [mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr)



*Vendredi 4 août 2017 : Inauguration du terrain de pétanque. Le nouvel éclairage permet aux boulistes de profiter du terrain en nocturne.*

## CLUB DE MARCHÉ

La marche réunit une fois par mois les volontaires qui veulent s'aventurer à la découverte de nos nombreux sentiers de randonnée.

Gérard propose à chaque fois un circuit différent et, malgré parfois, de petites intempéries, c'est une vingtaine de marcheurs qui n'hésitent pas à chausser les baskets.

## CLUB DE GYM

Notre club de gym est en pleine forme avec 36 adhérents inscrits, dont près de la moitié de St Cyriens. En moyenne une trentaine de personnes par séance se retrouve à la salle polyvalente et les rendez-vous du jeudi soir sont devenus incontournables grâce à Sandrine notre très dynamique "coach".

Pour clore la saison en juin, un apéritif dinatoire a été offert à tous les membres par notre comité.

Une semaine avant, les sportifs avaient décidé de se réunir autour d'un repas à Savignac-Lédrier, peut-être pour récupérer une partie des calories perdues pendant la saison !!!!!



## REPAS DES BÉNÉVOLES

Et enfin, presque tous les bénévoles se sont retrouvés au club house d'Essendieras pour un excellent repas, servi dans un cadre magnifique, pour une fois il nous a suffi de mettre les pieds sous la table et de profiter de ces bons moments.



En conclusion, les activités proposées par notre comité semblent avoir trouvé leur public et restent une jolie réussite dans l'ensemble



# Groupement des chasseurs et propriétaires de St Cyr les Champagnes

---



## *Composition du bureau*

Président d'honneur : **Alain Pierrefitte**

Président : **René Blondy**

Vice- Président : **Joël Fayole**

Trésorier : **Jean-François Penaud**

Trésorière adjointe : **Emilie Charpentier**

Secrétaire : **Daniel Penaud**

Secrétaire adjoint : **Florent Lafont**

## Saison 2017-2018 :

- **75 faisans lâchés**
- **Battues aux chevreuils** : 15 bracelets attribués et réalisés
- **3 sangliers**
- **Destruction des nuisibles** : renards et ragondins

## Manifestation organisée :

- **Repas de chasse** en décembre



## **L'assemblée générale est prévue mi-avril.**

Nous remercions tous les propriétaires, chasseurs et bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de la saison.

Tous les bénévoles désirant participer au bon fonctionnement de la société de chasse seront acceptés avec plaisir.

Le Président  
René Blondy





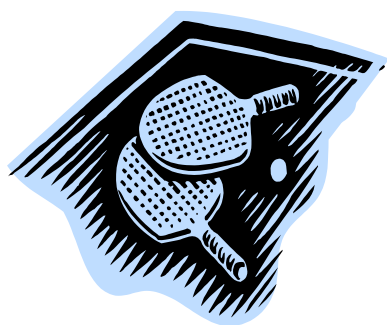
# Périgord et Avenir



## Composition du bureau :

Président : **Camille Mouillefert**  
Vice Président : **Pierre Peyramaure**  
Secrétaire : **Liliane Veyssiere**  
Trésorier : **Gérard Martins**  
Trésorier adjoint : **Guy Veyssiere**  
Contact : Périgord et Avenir – Le Pouvreau –  
24270 St Cyr les Champagnes  
Tél. 05 53 52 21 01 - Fax : 05 53 20 96 17

## Sport, loisirs



### PING PONG CLUB DE L'AUVERGNE

Les entraînements ont lieu dans le Gymnase de LANOUILLE

**Pour les jeunes** : le Vendredi soir de 17 h à 18 h.

**Pour les adultes** : le Jeudi soir de 20 h à 22 h.

Contact : Pierre MARSAUD - Tél : 05 53 52 72 87

### L'AUVERGNE BASKET CLUB



Le club de basket accueille ses licenciés au sein du gymnase de Lanouaille, lieu où se déroulent les entraînements et les matchs.

Une CTC avec St Yrieix a vu le jour pour permettre le maintien de certaines équipes. Les clubs restent indépendants et choisissent les équipes où l'effectif est insuffisant pour se grouper tout au long de la saison. Cette année, 4 catégories (U15F, U17F, seniors filles et garçons) évoluent au sein

de la CTC (ABC / BC Pays de ST Yrieix)

Contact : 07 87 42 55 07 / 06 33 55 46 03 / [contact@auvergne-basket.fr](mailto:contact@auvergne-basket.fr)  
[www.facebook.com/auvergne.basket](http://www.facebook.com/auvergne.basket) [www.auvergne-basket.fr](http://www.auvergne-basket.fr)

### ECOLE DE MUSIQUE LA PUCE A L'OREILLE

Contact : 06 38 70 57 62 - [lapucealoreille24@gmail.com](mailto:lapucealoreille24@gmail.com)



|                 | Lanouaille              | Payzac                                    |
|-----------------|-------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Lundi</b>    | Piano                   |                                           |
| <b>Mardi</b>    |                         | Eveil Musical - Accordéon                 |
| <b>Mercredi</b> |                         | Guitare                                   |
| <b>Jeudi</b>    | Eveil Musical - Guitare | Chant - atelier créatif - Percu - Guitare |
| <b>Vendredi</b> |                         |                                           |
| <b>Samedi</b>   | Guitare - Basse - Chant | Piano - Guitare - Chant- Batterie         |

## Rencontre avec la Famille Van Mil à la Nontronie, producteur de légumes bio



Cette année, nous allons vous faire découvrir de nouveaux arrivants sur notre commune, la Famille Van mil, arrivée tout droit des Pays Bas pour se lancer dans une activité du terroir très en vogue : la culture de légumes biologiques.

Nous allons donc les découvrir ensemble, ils vont nous faire partager leur belle aventure.

**Vous êtes hollandais, arrivés il y a bientôt 2 ans ; pourquoi avoir choisi la France et pourquoi Saint Cyr les Champagnes ?**

Déjà, en Hollande, nous produisions des légumes biologiques, en parallèle avec notre activité professionnelle. Nous avons commencé en cultivant 2000 m<sup>2</sup> et nous avons avant de partir près de 10 000 m<sup>2</sup>. Nous sommes amoureux de la Terre et nous aimons les gens, donc travailler la terre pour nourrir nous semblait une évidence. Nous voulons partager le plaisir des saveurs, du goût, de la qualité de nos produits avec les gens.

Nous voulions nous consacrer pleinement à l'activité de la terre. Pour cela, nous voulions trouver une petite ferme, à échelle humaine, en France, car nous adorons la France (**Toute la famille parle maintenant un français excellent**).

La Dordogne possède de petites fermes, à échelle humaine, et c'est vers cette région là que nous nous sommes concentrés. Nous avons visité cette ferme à la Nontronie et ça été notre coup de cœur ! Nous avons visité 60 fermes avant de choisir celle-ci. Nous ne regrettons rien aujourd'hui, nous sommes persuadés d'avoir fait le bon choix.

**Parlez-nous de vos légumes, certains sont originaux ....**

Oui, nous aimons bien cultiver les légumes anciens pour retrouver les saveurs d'autrefois, et faire revivre les légumes un peu oubliés. L'essentiel est d'avoir des légumes goûteux et diversifiés. Ne pas oublier que nous nous appelons « la couronne aux mille légumes », nous avons donc encore beaucoup de légumes à faire découvrir ou redécouvrir. Nous n'avons pas fini de vous surprendre.

Nous vendons aussi des œufs, toute l'année, et parfois, de l'agneau. En effet, nous élevons des moutons à la ferme et il nous arrive de proposer des merguez, ou bien de l'agneau, sous forme de panier, le « panier demi agneau ».

Nous comptons également produire des fruits et dès le printemps, nous pourrons déjà proposer des fraises.

## Comment commercialisez vous vos produits ? Sous quelles formes ?

Nous privilégions les circuits courts et nous privilégions la qualité à la quantité. Nous avons plusieurs circuits de distribution :

- vente à la ferme le vendredi de 17h à 20h (horaires modulables en fonction des saisons)

- commande sur Internet :

[www.millelegumes.fr/vente-a-la-ferme](http://www.millelegumes.fr/vente-a-la-ferme)

Vous pouvez acheter à la carte ou sous forme de paniers – 3 paniers sont proposés avec minimum 6 légumes, confectionnés selon les légumes de saison.

- livraison en point relais à Payzac, Objat, Excideuil, Ayen et bientôt Pompadour

- et bien sûr, tous les dimanches matin sur le marché d'Objat

Vous avez l'air dans votre élément, heureux, et ça nous fait plaisir. N'avez-vous pas rencontré des difficultés à l'installation de votre activité ?

Administrativement, et avec la barrière de la langue, les débuts ont été un peu difficiles mais nous avons très vite tissé un réseau d'entraide avec des agriculteurs locaux de légumes bio et nous avons aussi bénéficié de l'aide d'organismes spécialisés, comme Agri Bio Conseil. Ils sont là pour répondre à nos questions d'ordre techniques ou administratives.

Nous prenons aussi des stagiaires, c'est très bénéfique pour nous, c'est un échange très riche sur le plan professionnel et humain. Et peut-être, très bientôt, nous allons embaucher des saisonniers.

## Avez-vous un message à faire passer aux habitants de St Cyr ?

OUI ! Merci à tous les habitants pour votre accueil si chaleureux et votre aide précieuse sans laquelle nous ne serions pas ce que nous sommes aujourd'hui. Merci à M. le Maire et merci à nos voisins qui nous ont chaleureusement aidés à notre arrivée et qui sont toujours là en cas de besoin.

Et bien sûr, nous vous donnons rendez-vous à la Nontronie pour vous faire découvrir notre ferme et vous proposer nos très bons légumes, et très bientôt nos fruits (fraises, pommes, cassis, framboises)

Nous remercions chaleureusement la Famille Van Mil pour leur accueil lors de cette interview (les cookies étaient excellents) et leur souhaitons bonheur et prospérité sur nos terres.

Il est à souligner qu'ils sont certifiés BIO par l'organisme certificateur ECO CERT, qui se rend sur les lieux de production deux fois par an.

[www.millelegumes.fr/vente-a-la-ferme](http://www.millelegumes.fr/vente-a-la-ferme)



## RECETTE DES FILLES

Après la brioche aux pralines, intéressons-nous au « **pâté chaud** ».

Le pâté chaud est une vieille recette de grand-mère fait à base de pâte briochée, de salsifis et de poulet ou boulettes de chair à saucisse. Ce mets était fait à l'occasion de fêtes, de repas de famille, dans tous les cas, pour une belle tablée d'au moins 8 personnes.

Il faut donc réaliser une pâte levée (briochée) – voir recette dans bulletin municipal 2017 – Ajuster en mettant un peu moins de sucre, et un peu plus de sel. Pendant que la pâte gonfle, préparer la garniture.

### **Ingrédients pour 8 personnes :**

(recette avec poulet)

- 3 boîtes de salsifis
- Soit un poulet entier découpé, soit des blancs/cuisses de poulets coupés en cubes
- 300 ml de vin blanc sec, 400 ml de bouillon de poule
- 3 têtes d'ail (à hacher)
- du persil + un peu d'huile ou de beurre
- sel / poivre / estragon
- 3 tomates / maïzena



Faire rissoler le poulet dans un peu d'huile, jusqu'à ce qu'il soit bien roux. Mouiller avec le vin blanc. Laisser réduire quelques minutes. Puis, ajouter le bouillon, les tomates, les salsifis, l'ail, le persil, l'estrageon, le sel et le poivre

Laisser mijoter environ 1H – Réajuster l'assaisonnement en cours de cuisson – On peut aussi rajouter quelques épices selon les goûts, voire rajouter un peu de bouillon si nécessaire.

Epaissir la sauce avec la maïzena (environ 6 cuillères à soupe)

Laisser reposer au moins 1H avant de garnir le gâteau.

Une fois la pâte levée, à l'aide d'un rouleau, l'aplatir et découper 2 cercles, un de la largeur du moule, l'autre 10 cm plus large.

Etaler le cercle le plus large dans votre moule. Puis, prenez un torchon propre, humidifiez le largement et placez le sur votre cercle de pâte, en prenant soin de bien faire toucher les bords du moule. Ensuite, poser le 2<sup>ème</sup> cercle sur le torchon et rabattre les bords du 1<sup>er</sup> cercle sur le 2<sup>ème</sup> cercle. Pour que la pâte soit bien solidaire, humidifiez légèrement sur 5 cm les bords du cercle supérieur (ça colle la pâte)

Mettre au four, thermostat 180°C (préalablement chauffé) pendant environ 25/30 mn (il doit avoir une belle couleur brune) – Puis, laisser reposer environ 15 mn.

Au bout de 15mn, découper le dessus du gâteau en formant un cercle à l'aide d'un couteau, environ 15/20 cm de diamètre. Retirer ce cercle de pâte et retirer enfin le torchon qui se trouve prisonnier à l'intérieur du gâteau. Attention, le retirer doucement car il arrive que le torchon colle un peu à la pâte.

Il est alors temps de fourrer le pâté chaud avec la garniture, en prenant soin de bien faire aller la sauce sur les bords, sans casser la pâte. Après remplissage total, remettre le chapeau de pâte et maintenant savez-vous ce que faisaient les anciens ?? Ils mettaient le gâteau dans le lit encore chaud, sous l'édredon jusqu'à ce que le plat soit servi à table. Il arrivait donc chaud et moelleux à souhait, pour le plaisir et le palais des petits et des grands !!

**A vos fourneaux et bonne dégustation**



## Saint Cyr autrefois

Certes, nous n'avons pas remporté un franc succès avec notre collecte de photos anciennes "à la recherche du temps perdu", mais nous reconduisons notre demande et nous remercions chaleureusement ici, ceux qui, au gré de leurs découvertes, nous ont fait parvenir quelques uns de ces trésors du passé.

Donc, si vous retrouvez encore quelques photos anciennes ou cartes postales qui peuvent évoquer la vie de notre commune, nous serions heureux de vous les faire partager ici. N'hésitez pas à nous contacter.



\*\*\*\*\*

## COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents** : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves

**Absent excusé : BARTHELEMY Franck**

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **1/ Contrat d'objectif 2017 : rectification du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 11 novembre 2016, le conseil municipal lui avait donné autorisation de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du contrat d'objectif 2017, pour des travaux de voirie (devis travaux = 88 500 €).

Monsieur le Maire précise que le nouveau contrat d'objectif prévoit une subvention au taux de 15 % et non de 20 %, comme nous l'avions acté précédemment, c'est pourquoi, il demande au conseil l'autorisation pour rectifier la demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du contrat d'objectif, au taux de 15 %. soit une demande de subvention de 13 275 €.

Nouveau plan de financement :

- Montant HT des travaux = 88 500 €
- Subvention au taux de 15 % = 13 275 €

**Autofinancement commune = 75 225 € + 17 700 € (TVA) = 92 925 € TTC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à rectifier le plan de financement dans la demande de subvention au Conseil départemental (avec le taux de subvention de 15 %), dans le cadre du contrat d'objectif pour les travaux de voirie de la Route de Pompadour.

## 2/ Changement des statuts de la Communauté de Communes

Le Maire fait part au Conseil Municipal du nom de la nouvelle Communauté de Communes, qui a été adopté en Conseil Communautaire : **Isle Loue Auvézère en Périgord**

Il précise que chaque commune doit se prononcer sur cette nouvelle appellation qui sera effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette nouvelle appellation

### 3/ Désignation des délégués aux commissions

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire s'est réuni et qu'il a élu le nouveau Président Bruno LAMONERIE et 10 vice-présidents et qu'il convient de proposer des représentants communaux dans les 10 commissions.

#### **4/ Activité piscine pour école de Payzac**

Monsieur le Maire informe que lors du dernier conseil d'école, il a été décidé de demander aux communes de participer financièrement au projet piscine de l'école car la coopérative scolaire ne peut pas financer ce projet. Le coût annuel est de 1 455 €, soit 23 € / enfant. Il est demandé une participation au prorata du nombre d'enfants participant à cette activité, soit 6 élèves pour St Cyr.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de participer au projet piscine, soit à hauteur de 138 € pour l'année.

#### **5/ Répartition commune/CCAS lors des ventes de concession**

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la vente de concessions du cimetière, le conseil municipal doit délibérer sur les modalités de répartition du produit des concessions.

Il propose de répartir le produit des concessions sur la base suivante :

- 2/3 à la commune
- 1/3 au profit du CCAS

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité cette répartition du produit des concessions du cimetière.

#### **6/ Paiement d'heures complémentaires**

Monsieur le Maire informe que la secrétaire Céline VIGNAUD a effectué 3 heures complémentaires (permanence pour les inscriptions sur la liste électorale). Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de payer 3H complémentaires à Céline VIGNAUD.

Monsieur le Maire demande également à ce que le Conseil Municipal lui donne une délégation permanente afin de pouvoir payer des heures complémentaires aux agents lorsque le cas se présente.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **7/ Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire)**

Monsieur le Maire et Sabrina REYNAUD présentent conjointement au Conseil municipal le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) de la fonction publique d'Etat, qui a vocation à s'appliquer aujourd'hui à l'ensemble des fonctionnaires (Etat, Territoriaux et Hospitaliers).

Ce nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a pour but d'harmoniser l'architecture indemnitaire en la rendant plus souple, cohérente et transparente, de valoriser les fonctions des agents par la reconnaissance de leur expertise, de reconnaître le parcours professionnel et les acquis de l'expérience.

Le RIFSEEP comprend 2 nouvelles indemnités :

- IFSE : l'indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise
- CIA : Complément Indemnitaire Annuel

qui viendront remplacer l'IAT (indemnité d'Administration et de Technicité), actuellement en place pour les agents de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal doit se prononcer sur les grandes orientations du régime indemnitaire avant de saisir, pour avis, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion. Les modalités et les critères d'attribution de ces nouvelles indemnités feront l'objet d'une prochaine délibération.

Monsieur le Maire propose de maintenir un régime indemnitaire au sein de la Collectivité, équivalent à celui précédemment en vigueur et qui sera adapté aux nouvelles dispositions réglementaires.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité.

## **8/ Encaissement chèque concernant sinistre Pont Lacaraque**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de 2 840 € de l'assurance concernant un sinistre au Pont Lacaraque.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **9/ Questions diverses**

- **Archivage** : un devis de 328 € est proposé pour une prestation d'archivage faisant suite à la grande opération d'archivage de l'an passé. CM OK
- **Reliure des délibérations et arrêtés** : Le prestataire « La Reliure du Limousin » a fait un devis de 221 € HT pour cette opération obligatoire et réglementaire. OK
- **Travaux maison Géraud** : la commission communale « travaux » s'est réunie et estime nécessaire d'entreprendre la réfection du mur situé entre l'Eglise et la Maison Géraud, un devis de 6 835 € est présenté et comprend l'abaissement du mur, la reprise des parties qui s'écroulent, et la réfection des joints/crépis. Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité.
- **Prestation Audit et Conseil en Assurance** : Sabrina REYNAUD présente au Conseil une prestation en matière d'audit et de conseil en assurance, destinée aux collectivités et aux PME, que propose un cabinet indépendant géré par une juriste en assurance. Le but est de faire un audit sur les contrats d'assurances pour améliorer l'efficacité des garanties, ce cabinet aide et accompagne les collectivités à la souscription ou à la révision des contrats. OK pour cette prestation de service.
- **Interruption/dysfonctionnement réseau téléphonie mobile**: un dossier de négociations est en cours avec les opérateurs Orange et Bouygues Télécom depuis des semaines, sans réelles améliorations, interventions des hautes autorités et de la presse locale.
- Monsieur le Maire fait part au conseil des différentes réunions ayant eu lieu concernant le **nouvelle Communauté de Communes** : composée de 30 communes et 13970 habitants, Bruno LAMONERIE a été élu Président, Corinne DUCROCQ 1<sup>ère</sup> vice-présidente et 9 autres vice-présidents :
  - Jean Michel QUEMERE (Maire de MAYAC) – Administration et Communication
  - Jean-Michel LAMASSIAUDE (Maire de PAYZAC) – Rivières
  - Christelle POURCEL (Maire de BROUCHAUD) – Culture
  - Jean-Pierre CUBERTAFOND (Maire de LANOUAILLE) – Action Sociale
  - Jean-Jacques BOYER (Adjoint au Maire ST MEDARD D'EXCIDEUIL) – Urbanisme
  - Guy BOUCHAUD (Maire de ST MESMIN) – Tourisme
  - Alain MEYZIE (Maire de SARLANDE) – Environnement
  - Michel DUPUY (Maire de ST MARTIAL D'ALBAREDE) – Aménagement de l'espace
  - Bruno CHAPUIS (Maire de GENIS) – Habitat



- Daniel PICHON fait part au conseil du **nouveau syndicat de l'Eau** qui résulte de la fusion du des syndicats de Nanthiat, Payzac et Excideuil.  
Albert POUQUET a été élu Président de ce nouveau syndicat, Georges BROUILLAC (Nanthiat) 1<sup>er</sup> vice-président, Michel DUPUY (Excideuil) 2<sup>ème</sup> vice-président.  
Les membres du bureau sont tous ceux issus des bureaux précédents, Daniel PICHON en fait partie. Ce nouveau syndicat compte désormais 27 communes, 54 délégués, dessert 13 986 habitants, soit 7 800 abonnés et comporte 2 délégataires : SOGEDO et SAUR.
- Alain PIERREFITTE fait part au conseil du décès de Jean-François FAUCHER, président du SMECTOM, il est remplacé temporairement par Philippe ROUSSEAU, une réélection du bureau va avoir lieu.

**La séance est levée à 23h00.**

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2017 à 10H00**

### **COMPTE-RENDU**

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents :** PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, LONGUECHAUD Yves.

**Absents :** REYNAUD Sabrina, excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Madame Sylvette BOUDY-DACHE, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.

BUISSON Alain, excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Monsieur LEYMARIE Jean-Pierre, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.

Monsieur PENAUD Jacques est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2017 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

### **1/ Vote des taux d'imposition 2017.**

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des taux depuis 2008, sans augmentation et il indique également l'augmentation annuelle des bases fixées par les services fiscaux.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux à l'identique pour 2017, sachant que le produit attendu pour 2017 est de 117 444 €, contre 118 901 € en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2017 :

- Taxe d'habitation (TH) : 10.42 %
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 13.38 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 98.50 %

## **2/ Présentation et vote du compte administratif 2016.**

Yves LONGUECHAUD est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :  
FONCTIONNEMENT :

\* **Dépenses** = 132 336.61 €.

\* **Recettes** = 251 753.26 € avec un résultat reporté de 174 879.51 €, soit 426 632.77 €.

INVESTISSEMENT :

\* **Dépenses** = 127 657.38 € avec un résultat reporté de 130 918.79 € soit 258 576.17 €.

\* **Recettes** = 156 752.79 € RAR= 16 399.00 € soit au total 173 151.79 €.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2016.

## **Résultats du compte administratif 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 294 296.16 € (résultat 2016 de 119 416.65 € + résultat antérieur 174 879.51 €).

=> Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 85 424.38 €, comprenant 16 399.00 € de RAR en recettes.

**Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 208 871.78 €.**

## **Affectation des résultats du compte administratif 2016**

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 294 296.16 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 101 823.38 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 85 424.38 €.

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 208 871.78 €.

## **3/ Vote du budget primitif 2016.**

FONCTIONNEMENT :

\* **Recettes** : Recettes réelles = 217 870.00 €.

Report excédentaire de fonctionnement = 208 871.78 € **total = 426 741.78 €.**

\* **Dépenses** : **426 741.78 €** avec un virement de 131 666.78 € en recettes d'investissement.

INVESTISSEMENT :

\* **Recettes** : 95 844.38 € avec un virement de 131 666.78 € de fonctionnement + 16 399.00 € de RAR  
Soit un **total de 243 910.16 €.**

\* **Dépenses** : 142 086.78 € + un déficit antérieur de 101 823.38 €. Soit un **total de 243 910.16 €.**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2017.

Monsieur le Trésorier d'Excideuil dresse le bilan financier de la commune :

- La situation financière de la commune est très saine à la clôture de l'exercice 2016.
- Le niveau de trésorerie est très correct.
- La commune a une capacité d'autofinancement de 420 € / hab. (contre une moyenne départementale de 147 € / hab.).
- L'encours de la dette est de 339 € / hab. (contre une moyenne départementale de 582 € / hab.)
- L'encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF est de 0.78 (contre une moyenne départementale de 3.86).

#### **4/ Questions diverses.**

- **Achat ordinateur** : fin de contrat de location avec Amédia Solutions. La commune a racheté l'ordinateur pour un montant de 108.00 €.
- **Demande de subvention** : La Puce à l'oreille demande une subvention.
- **Maison GÉRAUD** : les travaux sont presque terminés.
- **Site internet** : proposition de création d'un site internet (260 € par an – Laurent PIAT). Rendez-vous le vendredi 7 avril 2017.
- **Bureaux de vote** : ouverture à 08h00 et fermeture à 19h00 avec trois vacations :  
08h00 – 11h40                      11h40 – 15h20                      15h20 – 19h00

**La séance est levée à 12h15.**

---

### **CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Séance du 8 mai 2017 à 9H30**

### **COMPTE-RENDU**

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents** : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2017 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Règlement d'intervention voirie et aménagement des bourgs de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement d'intervention en matière de voirie et d'aménagement des bourgs de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord.

Cette dernière a la compétence voirie intra-muros avec participation de la commune à hauteur de 50% du coût des travaux hors subvention.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce nouveau règlement d'intervention.

## **2/ Rapport d'évaluation 2017 de la CLECT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qu'est la CLECT, c'est la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées. Elle a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (voirie, aménagement de bourgs, assainissement...).

La CLECT a remis un rapport évaluant le coût des charges transférées pour chaque commune, et ce rapport doit être soumis à délibération de chaque conseil municipal.

Le rapport 2017 de la CLECT fait apparaître pour la commune en fonctions des compétences transférées une dépense de fonctionnement de 4 311.00 € et une recette de 8 992.00 €. Le solde pour la commune sera positif de 4 681.00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport 2017 de la CLECT.

## **3/ Déclaration de vacance de poste concernant le poste d'agent technique**

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent technique (Anthony POUQUET) arrive à terme fin août. L'agent disposait d'un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable une fois.

Une déclaration de vacance de poste est nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la déclaration de vacance de poste pour le poste d'Agent Technique 17H30 hebdomadaire.

## **4/ Questions diverses**

- **Ordinateur** : fin de contrat de location avec Amédia Solutions. Des devis sont en cours pour acheter un nouvel ordinateur.
- **Maison GÉRAUD** : la réception des travaux a été faite le 11 avril 2017.
- **Site internet** : la commission communication s'est réunie pour travailler à l'élaboration du site internet. Sylvette DACHE est chargée d'alimenter et de mettre à jour ce site.
- **Bureaux de vote pour les élections législatives** : Composition des trois vacations pour les dimanches 11 et 18 juin.
- Sylvette DACHE fait le compte-rendu d'une réunion SDE à laquelle elle a assisté.

**La séance est levée à 10h55.**

Le Conseil Municipal s'est rendu à 11H00 à la cérémonie de célébration du 72<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.



## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 10 juillet 2017 à 20H30

### COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents :** PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

**Absente :** BOUDY-DACHE Sylvette, excusée.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 8 mai 2017 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce rapport tient compte du nouveau syndicat (SIAEP du Nord-Est du Périgord) résultant de la fusion des syndicats de Nanthiat, Payzac et Excideuil.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau :  
Quelques chiffres :

- 27 communes ;
- 13 750 habitants ;
- 8 008 abonnés ;
- 2 exploitants : SAUR et SOGEDO ;
- Consommation moyenne : 133 litres / habitant / jour ;
- Eau de bonne qualité ;
- Prix moyen pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> : 3.17 € / m<sup>3</sup>

*Pour info : la commune de Saint Cyr compte 163 abonnés.*

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

#### **2/ Transfert des pouvoirs de police**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes exerce des compétences en matière de collecte de déchets, assainissement, aires d'accueil des gens du voyage, voirie et habitat et que l'exercice de ces compétences implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la communauté de communes.

L'arrêté, refusant le transfert de ces pouvoirs de police, pris par la Communauté de Communes s'applique à l'ensemble du territoire intercommunal, c'est la raison pour laquelle aucune délibération ni arrêté n'est à prendre par la commune.

### **3/ Attribution de compensation 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) avait évalué le coût des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (voirie, aménagement de bourgs, assainissement...).

Ce rapport a fait apparaître une erreur dans le montant des compensations pour certaines communes, c'est pourquoi ce rapport doit à nouveau être approuvé par le Conseil Municipal.

Aucune modification n'est à noter concernant les compensations pour la commune de Saint Cyr.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau rapport 2017 de la CLECT.

### **4/ Décisions modificatives**

Monsieur le Maire présente une décision modificative de crédits au BP 2017 :

- ⇒ DM de virement de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement : pour des travaux de voirie, du matériel informatique, un nettoyeur pour la salle et pour les travaux liés à l'installation des containers semi-enterrés.

Montant de la décision modificative : 40 938.14 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative au BP 2017.

### **5 / Questions diverses**

- **Nettoyeur / laveuse** : projet d'acheter un nettoyeur pour la salle polyvalente, devis et démonstration attendus. Entreprise BORDAS.
- **Recrutement nouvel agent technique** : Fin du contrat d'Anthony POUQUET le 31 août 2017. Gilles MODELIN de Varagnac est recruté comme agent technique contractuel à temps non-complet à partir du 1<sup>er</sup> août 2017. Monsieur Anthony POUQUET n'a pas souhaité faire acte de candidature.
- **Visite jury 1<sup>ère</sup> fleur** : le jury régional sera de passage le 25 août 2017 sur la commune pour la confirmation de la 1<sup>ère</sup> fleur.
- **Inauguration de la maison GÉRAUD** : elle aura lieu samedi 30 septembre 2017 en fin de matinée.
- **Saint Cyr de France** : journée prévue le 9 septembre.
- **SMCTOM** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du SMCTOM déplorant le manque de représentation des délégués aux différentes réunions, il rappelle donc au conseil municipal l'importance de la participation des élus aux réunions des syndicats et des commissions.
- **Chemins** : Alain BUISSON et Sabrina REYNAUD font part du mauvais état des chemins de Magnac et des Ages (empierrement, trous, problème d'écoulement et de ruissellement des eaux, végétation envahissante).
- **Maisons fleuries** : Corinne BOUZONIE sollicite la commission environnement pour le passage dans les différentes maisons fleuries de la commune.

- **Gouttière à l'ancien Presbytère** : Franck BARTHELEMY fait part d'un problème de gouttière bouchée au logement de la Poste.
- **Commissions communautaires** : Sylvette LAFONT fait le compte-rendu des réunions de la commission enfance et culture de la Communauté de Communes auxquelles elle a assisté.

**La séance est levée à 22h45.**

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Séance du 11 novembre 2017 à 9H30**

### **COMPTE-RENDU**

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents** : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2017 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

### **1/ Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la Communauté de Communes vient d'ajouter à ces statuts, une nouvelle compétence : la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal d'approuver cette modification de statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

### **2/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC pour l'année 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2016 :

- Le SPANC informe, conseille et assure les contrôles.
- Contrôle tous les 5 ans pour les installations non conformes et tous les 9 ans pour les installations conformes.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

### **3/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPA pour l'année 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 :

- Compétence communautaire, contrôle SATESE.
- Toutes les communes ont une station.
- A Saint Cyr : 32 habitations raccordables au réseau collectif, 25 sont raccordées.
- Redevance assainissement collectif : abonnement 120 € /an et 1.50 €/m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

### **4/ Voyage scolaire en Irlande**

Le Lycée Jean-Baptiste DARNET sollicite une aide financière pour 1 élève domicilié à Saint-Cyr-les-Champagnes dans le cadre d'un séjour en Irlande.

1 enfant est concerné : Léa DIAZ.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation financière de 30 €.

### **5/ Participation transport scolaire Excideuil**

Le Syndicat des transports scolaires d'Excideuil (SIVOS) sollicite la commune pour une élève domiciliée à Saint Cyr les Champagnes et scolarisée au Lycée d'Excideuil, pour la prise en charge partielle du cout du transport scolaire. La participation de la commune serait de 30.35 € par élève et par trimestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette participation au SIVOS.

### **6/ Contrats d'assurance**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a fait appel à un cabinet indépendant SAS GOURDON AUDIT qui propose une prestation d'audit et de conseil en matière d'assurance.

Les contrats d'assurances de la commune ont été dénoncés pour le 31 décembre 2017. Un dossier de consultation a été conçu pour chaque lot, l'appel d'offres comprenait 4 lots :

- Lot 1 – Dommages aux biens et responsabilités
- Lot 2 – Parc automobile
- Lot 3 – Protection juridique et défense pénale
- Lot 4 – Risques statutaires

Les cabinets SMACL Assurances, CNP Assurances, Groupama, Protexia et CFDP Assurances ont répondu à la consultation.

Le cabinet GOURDON AUDIT a analysé les offres et a rendu un rapport d'évaluation qui a été présenté au Maire et à ses 3 adjoints.

La SMACL a été retenu pour les lots n°1, 2 et 3. Groupama a été retenu pour le lot n°4.

Cet appel d'offres a permis à la commune de faire une économie de 45 % sur les cotisations et de vérifier le contenu des garanties.

Ces nouveaux contrats prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les cotisations sont garanties pendant 3 ans.



## **7/ Remboursement Groupama**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de 762 € de l'assurance GROUPAMA relatif au remboursement d'un sinistre de voirie sur la route communale du « Buisson ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

## **8/ Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence du Comité Départemental d'Action Sociale, c'est l'équivalent d'un comité d'entreprise dans le secteur privé. Cette structure permet aux agents de bénéficier de prestations sociales et de tarifs pour les loisirs. L'adhésion au Comité se décline en 2 temps : adhésion de la Collectivité et l'adhésion des agents.

A ce jour, 1 seul agent est intéressé par cette adhésion, et cet agent va étudier la possibilité de prendre l'adhésion dans la seconde collectivité qui l'emploie.

Pas d'adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale tant que l'agent n'a pas choisi la collectivité adhérente.

## **9/ Désignation d'un élu référent « Sécurité »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le préfet souhaite mettre en place un réseau de référents sécurité routière sur le territoire, il souhaite qu'un référent par commune soit désigné. Ce référent aura le rôle suivant : relais entre l'Etat et les acteurs locaux, diffuser, informer et prévenir la population et être force de propositions quant aux mesures de prévention routières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Alain PIERREFITTE comme référent sécurité routière.

## **10/ Mise en place du RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal en quoi consiste le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) de la fonction publique d'Etat, qui a vocation à s'appliquer aujourd'hui à l'ensemble des fonctionnaires (Etat, Territoriaux et Hospitaliers). Il rappelle également que lors d'un précédent conseil, le principe de maintenir un régime indemnitaire au sein de la Collectivité, équivalent à celui précédemment en vigueur avait été adopté.

Monsieur le Maire précise qu'il faut aujourd'hui déterminer les modalités et critères d'attribution de ces nouvelles indemnités afin de pouvoir les présenter au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, pour avis.

## **11/ Questions diverses**

- **Noël des enfants** : la date est fixée au dimanche 17 décembre 2017.
- **Cérémonie des vœux** : la date est fixée au 14 janvier 2018.
- **Repas des aînés** : la date n'est pas encore fixée, car la salle n'est pas disponible à la période retenue habituellement, une discussion est ouverte sur la possibilité de repousser le repas des aînés au printemps.
- **Contrôle Urssaf** : la commune a fait l'objet d'un contrôle Urssaf pour l'année 2015, aucune anomalie n'a été relevé, tout est conforme.
- **Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)** : Jacques PENAUD s'est retiré de la séance et n'a pas participé au débat. Le Maire explique que la commune n'a jamais attribué à ses agents la NBI, les agents de la fonction publique doivent percevoir la NBI qui consiste à l'attribution de

points d'indices majorés, c'est un supplément de traitement qui vient s'ajouter au salaire de l'agent, c'est une mesure qui vise à favoriser certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Le Maire informe donc que la NBI va être attribuée à Céline VIGNAUD et Marie-Christine PENAUD et qu'une régularisation rétroactive va être faite.

- **Déclassement de site** : Jusqu'à présent, la commune recensait 2 sites classés : l'Eglise et le pourtour de l'Eglise, la commune vient d'être informée que le pourtour de l'Eglise a été déclassé, seule l'Eglise reste site classé.
- **Chemin rural de la NONTRONIE** : le chemin rural de la Nontronie menant à la ferme La Couronne des Milles Légumes est trop étroit et doit être rénové, pour ce faire, M. Fazembat est prêt à céder à la commune un peu de terrain afin de pouvoir élargir ce chemin. M. le Maire demande au Conseil l'autorisation pour lancer une étude et pour entreprendre les démarches nécessaires, le conseil accepte.
- Sabrina REYNAUD rappelle que dans le cadre des transports scolaires il faut installer des panneaux signalétiques « arrêt de car » et « attention enfants » au nouvel arrêt situé au lieu-dit « Moulin de Saint-Cyr », à l'intersection de la route départementale allant à Juillac et de la route communale du cimetière.
- Sylvette LAFONT fait brièvement le compte-rendu d'une réunion de la commission enfance et jeunesse de la Communauté de Communes à laquelle elle a assisté. Elle sollicite l'aide d'un volontaire qui pourrait l'aider à faire un diagnostic de l'existant en matière d'enfance et jeunesse (structures d'accueil, de loisirs...) sur le territoire. Travail demandé dans le cadre d'un projet communautaire. Sabrina Reynaud se porte volontaire pour aider Sylvette Lafont.

**La séance est levée à 11h00.**

**11 h** : cérémonie commémorative du 99<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 devant le Monument aux Morts.

Un vin d'honneur, à la salle de réunion, offert par la municipalité, a clôturé cette cérémonie.



## Calendrier 2018 des manifestations à St Cyr les Champagnes



### AVRIL

- **Dimanche 8 avril** : 7<sup>ème</sup> randonnée des fours

### MAI

- **Jeudi 10 mai** : randonnée de voitures anciennes
- **Samedi 12 mai** : concours de labours

### JUIN

- **Dimanche 3 juin** : randonnée de motos anciennes
- **Dimanche 24 juin** : la montée du Puy Des Ages

### JUILLET

- **Jeudi 13 Juillet** : marché festif nocturne

### AOUT

- **Lundi 14 août** : marché festif nocturne

### OCTOBRE

- **Mardi 31 octobre** : concours de belote

### DECEMBRE

- **Samedi 8 décembre** : repas de chasse
- **Dimanche 16 décembre** : Noël des enfants

